



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

L'ÉQUATEUR

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par l'Équateur est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'Équateur.

Table des Matières

1 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE.....	4
1.1 Introduction.....	4
1.1.1 Croissance économique	4
1.1.2 Évolution de l'économie au deuxième trimestre de 2018.....	8
1.1.3 Politique économique	10
1.2 Cadre juridique	11
1.2.1 Constitution de la République de 2008.....	11
1.2.2 Plan national de développement Toute une vie ("Tod auna Vida") 2017-2021.....	12
1.2.3 Changements institutionnels: Décret Exécutif n° 520	16
2 ENVIRONNEMENT COMMERCIAL ET POLITIQUE COMMERCIALE	16
2.1 Évolution du commerce extérieur et investissement.....	16
2.1.1 Évolution des importations.....	21
2.1.2 Commerce des services	22
2.2 Politique commerciale et intégration	23
2.3 Progrès dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges	24
2.4 Politiques connexes	25
2.4.1 Investissement.....	25
2.4.2 Agriculture et élevage	25
2.4.3 Industrie	27
2.4.4 Pêche et aquaculture.....	28
2.4.5 Micro, petites et moyennes entreprises, artisanat et économie sociale et solidaire (EPS)	30
2.4.6 Industries manufacturières	30
2.4.7 Système équatorien de contrôle de la qualité et réglementation technique.....	31
3 CONCLUSIONS	31

Graphiques

Graphique 1.1 Évolution du produit intérieur brut.....	4
Graphique 1.2 Demande agrégée: facteurs de la croissance	5
Graphique 1.3 VAB du secteur pétrolier et VAB hors pétrole	7
Graphique 1.4 Produit intérieur brut (PIB).....	8
Graphique 1.5 VAB du secteur pétrolier et VAB hors pétrole	9
Graphique 2.1 Balance commerciale globale de l'Équateur vis-à-vis du reste du monde, 2012-2017.....	17
Graphique 2.2 Balance commerciale hors pétrole de l'Équateur vis-à-vis du reste du monde, 2012-2017	17
Graphique 2.3 Évolution des exportations totales de l'Équateur, par pays de destination, 2012-2017.....	18

Graphique 2.4 Évolution des exportations de produits non pétroliers de l'Équateur, par pays de destination, 2012-2017	18
Graphique 2.5 Principales destinations des exportations de l'Équateur, 2012 et 2017	19
Graphique 2.6 Comportement des exportations de produits non pétroliers de l'Équateur, 2012-2017	19
Graphique 2.7 Principaux produits exportés, 2012 et 2017	20
Graphique 2.8 Exportations de l'Équateur vers le reste du monde et nombre de produits exportés, 2012-2017	21
Graphique 2.9 Importations de l'Équateur par usage ou finalité, 2012-2017	21
Graphique 2.10 Investissement étranger direct en Équateur	22
Graphique 2.11 Part principale des pays investisseurs en Équateur	23

Tableaux

Tableau 1.1 Plan national de développement "Toute une vie" 2017-2021	13
Tableau 1.2 Volet 2 Économie au service de la société	14
Tableau 2.1 Balance commerciale des services	22

1 ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE

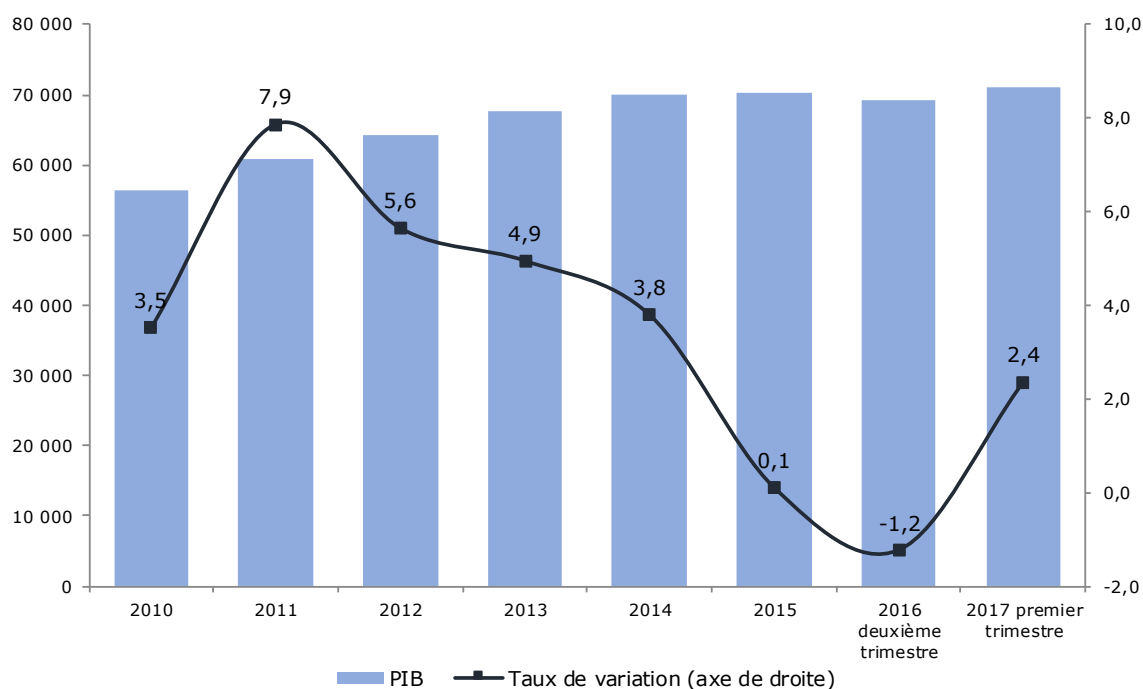
1.1 Introduction

1.1.1 Croissance économique

1.1. Une fois que les effets de la crise internationale des années 2008-2009 ont commencé à se dissiper, l'économie équatorienne a connu différentes dynamiques de croissance, et a enregistré, de 2010 à 2014, une variation moyenne annuelle du produit intérieur brut (PIB) de 5,2%, supérieure à la moyenne de l'Amérique latine pour la même période (3,5%, d'après les statistiques de la CEPAL), lui permettant d'afficher en valeur nominale une taille de 101 726 millions de dollars EU en 2014.

Graphique 1.1 Évolution du produit intérieur brut

(Millions de dollars EU de 2017 et taux de variation annuel)



Source: Banque centrale de l'Équateur.

1.2. Ces années-là, le cours élevé du pétrole, l'efficacité de l'administration fiscale et l'importance des flux de financement extérieurs à destination du secteur public ont permis de ménager une plus large marge de manœuvre budgétaire affectée à la dépense et à l'investissement publics, par la mise en œuvre de projets emblématiques dans les secteurs de l'électricité, des transports et du pétrole.¹ Ces investissements visaient à accroître les possibilités réelles de transformation structurelle, en renforçant la compétitivité systémique par la mise en place d'une infrastructure qui permette d'asseoir le développement de la production sur la connectivité (routes, ports et aéroports).

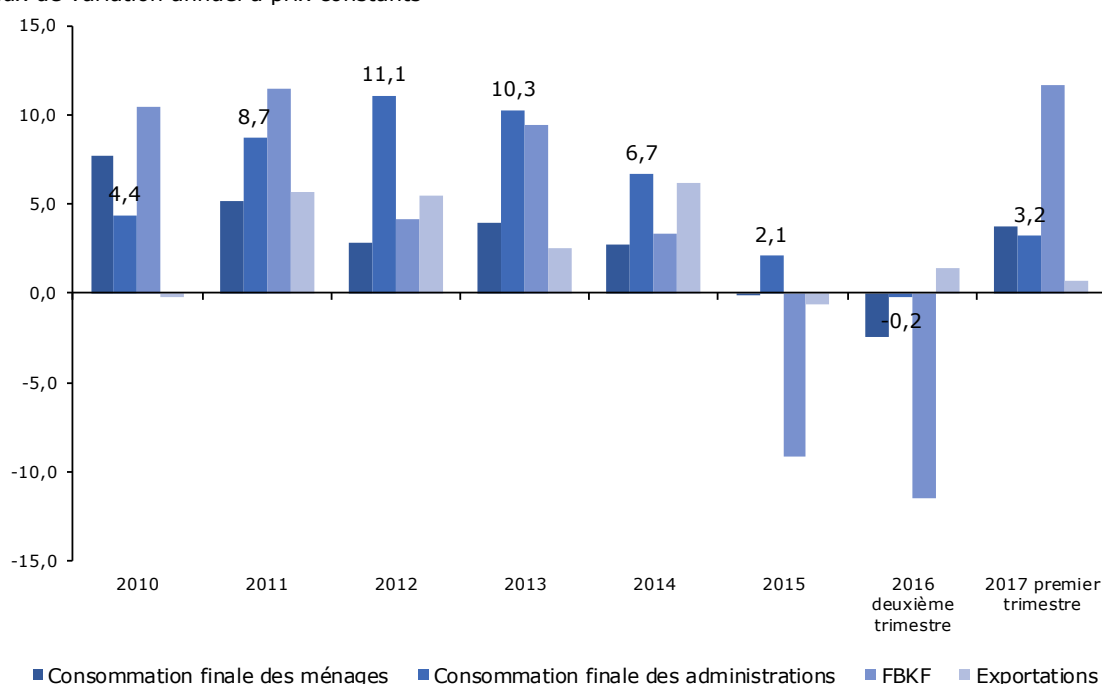
1.3. À cela s'ajoute la fourniture d'une énergie électrique qui, provenant pour l'essentiel de sources renouvelables, abaisse les coûts de production. Non seulement le réseau routier permet aujourd'hui aux producteurs et exportateurs d'accéder facilement aux marchés nationaux et extérieurs, mais il offre aussi le moyen de participer aux dynamiques de production des différents territoires; ainsi, en outre, il contribue grandement à ce que soit dépassée une structure d'exportation fondée sur les produits primaires, et, conformément au cadre constitutionnel, à créer un lien dynamique et équilibré au sein de la société, en garantissant de bonnes conditions de vie, dans une interaction des systèmes économiques des sphères publique, privée, populaire et solidaire.

¹ Si, de 2000 à 2005, les revenus non pétroliers représentaient 16% du PIB en moyenne, ils y contribuaient pour plus de 20% sur la période 2012-2017. En 2015, leur part était de 26%.

1.4. Au cours de la période à l'examen, la consommation finale des ménages et la consommation finale des administrations publiques ont représenté, respectivement, quelque 66% et 13,6% du PIB. Toutefois, jusqu'en 2014, le dynamisme de l'économie a reposé sur la formation brute de capital fixe (c'est-à-dire sur les investissements), principalement dans le cadre de programmes financés par l'État. Si, de 2000 à 2005, l'investissement public représentait 27% du total, cette part atteignait 47% en moyenne sur la période 2008-2016, ce qui a permis de mettre en place l'infrastructure nécessaire à un développement d'ensemble de l'appareil de production. Par ailleurs, cette variable affichait une progression moyenne de 10% par an entre 2010 et 2014, devenant, comme le montre le graphique ci-après, le véritable moteur de l'économie, de concert avec la consommation finale des administrations publiques. S'agissant des montants, le secteur public a investi en moyenne 12 milliards de dollars EU par an sur la période 2010-2015 – dans le développement social et les compétences humaines (37%), la production et les secteurs stratégiques (35%), la sécurité et la justice (24%) et le patrimoine et la politique économique (4%).²

Graphique 1.2 Demande agrégée: facteurs de la croissance

Taux de variation annuel à prix constants



Source: Banque centrale de l'Équateur.

1.5. Parmi les différentes branches de production, jusqu'en 2014, c'est la construction qui, avec ses effets d'entraînement sur le tissu manufacturier, enregistrait la plus forte croissance, aux côtés de la distribution de l'électricité, de l'aquaculture et des services financiers – activités toutes extérieures au secteur pétrolier. Sur cette période, le taux de pauvreté reculait de 36,0% en 2009 à 22,5% en 2014; de même, le coefficient de Gini baissait de 0,50 à 0,47, du fait d'une progression du revenu des plus déshérités supérieure à celle du revenu moyen.

1.6. À partir de 2015, on constatait une inflexion de la courbe de croissance, avec un tassement de 0,1% et une contraction de 1,2% l'année suivante, expliqués par les chocs subis par l'économie équatorienne en raison: i) de l'appréciation du dollar à un moment où des pays voisins, comme le Pérou et la Colombie, dévaluaient leurs monnaies; ii) de l'effondrement du cours du pétrole brut³; iii) du recul de l'investissement (de 6,2% en 2015 et de 8,9% en 2016); iv) de la réduction significative des recettes d'exportation, ainsi que des paiements au titre des imprévus juridiques; et v) de la gravité des dommages et des pertes causés par le tremblement de terre d'avril 2016.⁴

² SENPLADES, Rapport de reddition de comptes 2015.

³ Alors qu'en 2013 et 2014, le prix de vente à l'exportation du baril équatorien était de 94,4 dollars EU et 82,9 dollars EU, respectivement, il chutait à 45,9 dollars EU en 2015 et à 30,7 dollars EU en 2016.

⁴ La SENPLADES en a estimé le coût à 3 344 millions de dollars EU.

1.7. Entre 2013 et 2016, en milieu urbain, le taux de chômage progressait de 4,9% à 6,5% et le taux de sous-emploi de 10,1% à 18,8%. Sur la même période, le taux de pauvreté et le coefficient de Gini restaient relativement stables.

1.8. Afin d'absorber ces chocs, et en l'absence d'une monnaie nationale, en 2016-2017, le gouvernement a dû réduire un investissement public encore élevé et contenir la hausse des dépenses courantes. De plus, les autorités ont mobilisé différentes sources de financement extérieures et intérieures et ont pris plusieurs mesures d'économie, non sans conséquences sur la croissance. De même, afin d'éviter un déséquilibre du commerce extérieur, entre mars 2015 et le premier semestre de 2017, le gouvernement a pris à titre temporaire des mesures de sauvegarde de la balance des paiements, qui ont été approuvées par l'Organisation mondiale du commerce et la Communauté andine. On a pu ainsi atténuer les effets du choc extérieur et financer les travaux de reconstruction au lendemain du tremblement de terre.

1.9. Le secteur qui a le plus souffert en 2016 est précisément celui de la construction, dont la valeur ajoutée brute (VAB) a perdu 5,8%, et le commerce a vu sa VAB reculer de 4% en raison notamment des mesures de sauvegarde de la balance des paiements.

1.10. De tout temps, l'économie équatorienne s'est montrée très sensible aux chocs intérieurs et extérieurs – comme l'appréciation du dollar, le mouvement des monnaies de pays voisins partenaires et les fluctuations du prix des produits d'exportation.

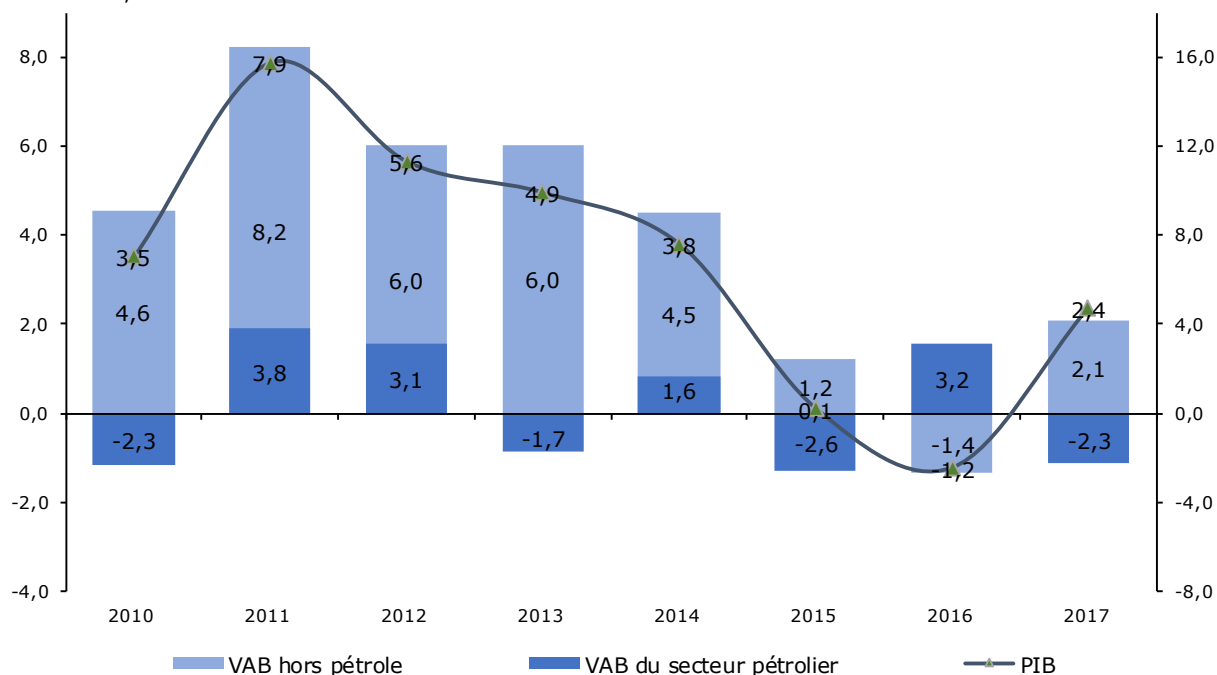
1.11. Le changement de gouvernement en mai 2017, le rétablissement du taux de la TVA à 12% et l'élimination des mesures de protection de la balance des paiements ont conduit à placer des espoirs dans un plan de l'État visant à faire reposer la croissance économique sur un appui à la construction et aux industries manufacturière et extractive. Il en est résulté un climat de confiance à l'égard des nouvelles autorités, dont ont témoigné les prévisions optimistes des agents, l'augmentation du crédit dans les différentes branches et l'accroissement des importations. Cela a contribué à stimuler la consommation finale des ménages. C'est ainsi qu'en 2017 le PIB se reprenait après deux années de recul. En termes courants, celui-ci atteignait 104 296 millions de dollars EU et enregistrait une progression de 2,4% en termes constants, sous l'effet principalement d'une croissance en glissement annuel de 5,3% de l'investissement (formation brute de capital fixe) et de 3,7% de la consommation du secteur privé. La vigueur de la consommation finale des ménages a été associée à l'augmentation des envois de fonds, au maintien des salaires en termes réels, à la hausse de 64% du crédit ordinaire à la consommation et à la progression du crédit aux entreprises (88% pour le *productivo empresarial* et 94% pour le *productivo corporativo*), ainsi qu'au regain de dynamisme des différentes activités économiques. Il convient de signaler en outre que depuis 2008, les salaires nominaux augmentent plus vite que l'inflation, ce qui a contribué à conforter le pouvoir d'achat de la population.

1.12. En 2017, l'investissement (FBKF) affichait un gain de 5,3% par rapport à 2016, directement lié à une augmentation des importations de machines et d'équipements représentant quelque 24,4% des importations totales. La part de l'investissement public dans la FBKF totale se chiffrait à 45,4% en 2016 (11 408 millions de dollars EU), contre 57,6% en 2014 (15 953 millions de dollars EU) et 50,6% en 2015 (13 344 millions de dollars EU).

1.13. On notera, par ailleurs, que toujours en 2017, la valeur ajoutée brute hors secteur pétrolier affichait une progression de 2,1% du fait d'une reprise de la plupart des activités économiques, alors que la VAB du secteur pétrolier perdait 2,3%, principalement en raison d'une diminution des extractions de pétrole brut qui, en 2017, devait en ramener la production à 193,9 millions de barils, en retrait de 3,4% par rapport à 2016. La moindre production journalière s'expliquait alors par le respect des contingents fixés dans l'accord signé avec l'OPEP.

Graphique 1.3 VAB du secteur pétrolier et VAB hors pétrole

2007 = 100, taux de variation annuel



Source: Banque centrale de l'Équateur.

1.14. On notera également la bonne santé du secteur de l'aquaculture et de la pêche à la crevette, qui affichait une croissance de 15,9% en 2017, ce en dépit des ravages causés par le séisme de 2016 dans les zones de production de Manabí et d'Esmeraldas et malgré l'influence négative du phénomène El Niño sur la région littorale. Quant à la distribution de l'électricité et de l'eau, sa VAB progressait de 9,6% en termes réels cette même année grâce à la mise en service de la centrale hydroélectrique Coca Codo Sinclair, dont la production augmentait de 99%, passant de 2 972 millions de kWh en 2016 à 5 914 millions de kWh en 2017.⁵ En outre, on constatait une diminution de 49% de la production annuelle d'énergie thermique, entraînant une réduction de la consommation des dérivés du pétrole dont l'Équateur est importateur net.

1.15. Les services financiers affichaient quant à eux un degré élevé de dynamisme trimestriel tout au long de l'année 2017, avec une croissance de 6,3% sur l'année. Le montant des opérations actives (crédit) du secteur financier privé et de l'économie populaire et solidaire passait de 22 979 millions de dollars EU en 2016 à 27 385 millions de dollars EU en 2017, soit une hausse de 4 407 millions de dollars EU.

1.16. L'enseignement comme les services sociaux et de santé figuraient aussi parmi les secteurs en forte croissance en 2017, parce que correspondant à l'un des choix stratégiques d'un gouvernement soucieux d'améliorer la qualité de ces services et d'élargir les droits y afférents. Ainsi, on a observé une forte progression du secteur au cours des années écoulées, qui a vu croître de plus en plus sa part du PIB.

1.17. À l'opposé, d'autres branches d'activité n'ont pas pu retrouver leur dynamisme; on peut citer le cas en particulier de la construction qui, en 2017, enregistrait un recul de 4,4%, lié comme on l'a déjà vu à une baisse de l'investissement public dont la branche avait bénéficié les années antérieures.

⁵ Ces quatre dernières années, le gouvernement équatorien a mis en œuvre un important programme d'investissement dans les infrastructures de production d'électricité et de distribution d'eau. Entrées en service en 2015 et 2016, plusieurs de ces infrastructures ont permis au pays d'améliorer ses services de distribution d'électricité et d'eau et même de commencer à exporter de l'électricité vers des pays voisins comme le Pérou et la Colombie.

1.18. Durant la dernière décennie, le pays a fait d'importants progrès dans le champ économicosocial qui se sont traduits par de plus grands investissements dans l'infrastructure, de meilleures conditions de vie de la population, et une plus grande égalité. Toutefois, la période 2015-2016 a connu un ralentissement de l'économie qui s'explique par les chocs extérieurs et le maintien d'une dynamique de production-exportation trop peu diversifiée, et axée sur la vente à l'étranger d'un petit nombre de produits.

1.19. Dans un contexte où l'investissement public ne pourra continuer de jouer le rôle de moteur de la croissance, l'État a jugé indispensable de procéder à une amélioration systématique du climat de l'investissement qui puisse favoriser une plus large participation du secteur privé et accroître la mobilité du capital et du travail en direction des activités émergentes. C'est ainsi que dès le deuxième trimestre de 2017, le souci d'attirer les investissements internationaux et nationaux, et de mettre en place un cadre juridique stable et incitatif, a constitué l'une des lignes de force de l'action d'impulsion du gouvernement national.

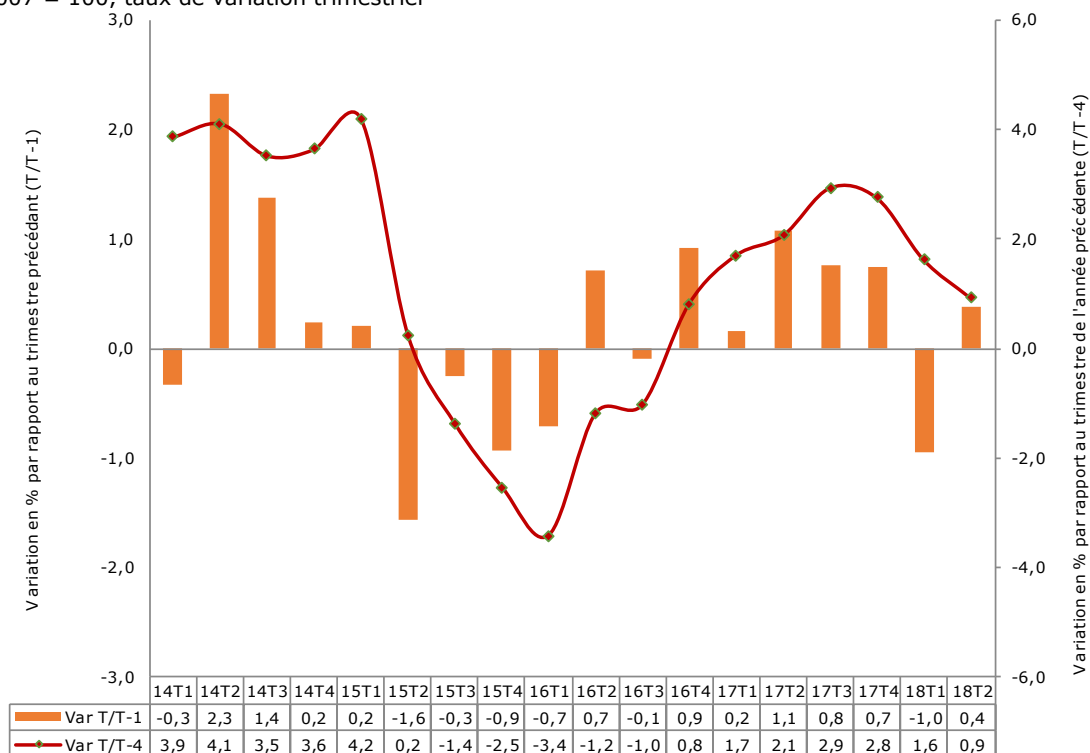
1.20. Anticipant un regain de l'investissement sur la période 2018-2021, on encourage depuis le mois de juin la signature de "contrats d'investissement" dans le secteur du pétrole et des hydrocarbures comme dans l'industrie extractive en particulier. En août 2018, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi organique pour la promotion de la production, de l'investissement, de l'emploi, et de la stabilité et de l'équilibre budgétaires, qui repose sur trois piliers maîtres: l'imposition d'intérêts, d'amendes et de surtaxes; les incitations en faveur de l'investissement privé (exonérations d'impôt); et les avantages destinés à relancer la construction, la priorité étant accordée au logement social. Ainsi espère-t-on encourager les investissements tant intérieurs qu'étrangers, ou les réinvestissements, et apporter un appui au secteur privé pour qu'il contribue à la diversification de l'économie et à la poursuite de la lutte contre la pauvreté.

1.1.2 Évolution de l'économie au deuxième trimestre de 2018

1.21. Entre avril et juin 2018, le produit intérieur brut (PIB) de l'Équateur progressait de 0,9% par rapport à la même période de 2017 (variation T/T-4) et de 0,4% par rapport au trimestre précédent (variation T/T-1). En chiffres courants, le PIB trimestriel atteignait 27 024 millions de dollars EU.

Graphique 1.4 Produit intérieur brut (PIB)

2007 = 100, taux de variation trimestriel

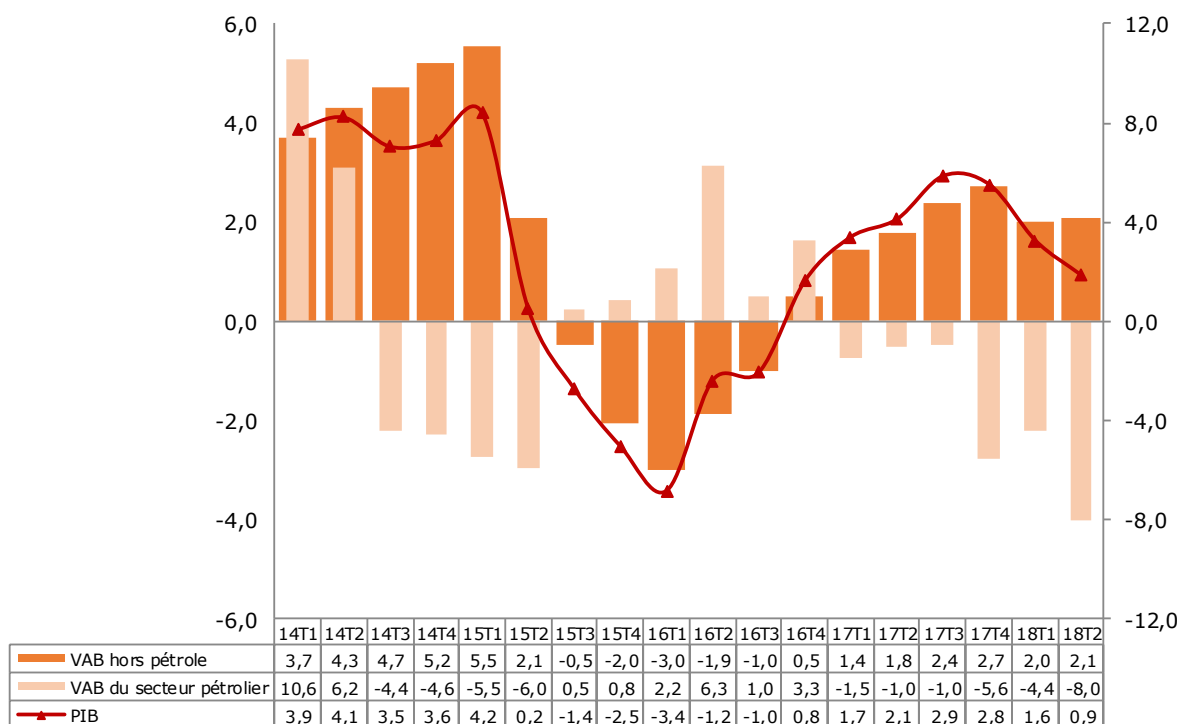


Source: Banque centrale de l'Équateur.

1.22. Les chiffres du PIB pour le deuxième trimestre de 2018 s'expliquent avant tout par les résultats du secteur non pétrolier, qui enregistrait alors une progression de 2,1%, tandis que la VAB du secteur pétrolier affichait un taux de variation négatif de 8%, liée à un recul de la production de Petroamazonas.

Graphique 1.5 VAB du secteur pétrolier et VAB hors pétrole

2007 = 100, taux de variation annuel T/T-4



Source : Banque centrale de l'Équateur.

1.23. Les dépenses liées à la consommation finale des administrations publiques enregistraient une croissance annuelle de 3,9%, tandis que celles consacrées à la consommation finale des ménages, à la formation brute de capital fixe (FBKF) et aux exportations de biens et services affichaient une progression de 3,3%, de 2,4% et de 0,2%, respectivement. De plus, les importations de biens et services augmentaient de 8,6% par rapport au même trimestre de l'année précédente.

1.24. Au deuxième trimestre de 2018, l'**investissement ou formation brute de capital fixe (FBKF)** présentait une progression de 2,4% par rapport à la même période de l'année précédente (T/T-4), en raison des achats (en variation positive de 7%) de machines et équipements, d'appareils électriques et de matériels de transport, ce qui se traduisait aussi par une hausse des importations de 10,2%.

1.25. Pour la construction, la FBKF affichait un taux de croissance de 1,1%, s'expliquant par le passage, de 741 à 921, du nombre d'opérations du secteur financier privé et de l'économie populaire et solidaire liées au logement d'intérêt public (VIP). S'agissant du crédit immobilier, ce nombre passait de 3 261 à 4 074 dans la comparaison entre le deuxième trimestre de 2017 et la même période de 2018. De même, la FBKF au titre des produits liés à l'agriculture augmentait de 1,4%, notamment du fait d'une hausse de 4,8% de la production sylvicole.

1.26. Les **dépenses liées à la consommation finale des ménages** étaient en hausse de 3,3%, en raison de la multiplication des opérations de crédit ordinaire à la consommation et de crédit à la consommation prioritaire⁶, connaissant une progression de 31,6% et de 29,1%, respectivement. La

⁶ Il s'agit du crédit accordé aux personnes physiques, pour l'achat de biens et de services non liés à une activité de production ou de commerce, ou pour d'autres achats et dépenses ne relevant pas de la consommation ordinaire, y compris le crédit sur gage.

plus forte consommation des ménages s'expliquait aussi par la hausse de 9,8%, au deuxième trimestre de l'année, des envois de fonds des expatriés, pour un total de 767,3 millions de dollars EU.

1.27. Quant à la hausse des salaires réels de 3,7% entre le deuxième trimestre de 2017 et la même période de 2018, ajoutée à la baisse de 0,7% de l'indice des prix à la consommation (IPC) dans l'intervalle susmentionné, elle se traduisait par une progression du pouvoir d'achat des ménages.

1.28. Pour leur part, les dépenses liées à la **consommation finale des administrations publiques** et visant à fournir gratuitement à la population des services collectifs (administration publique, défense, sécurité intérieure et extérieure, etc.) et individuels (santé et éducation) s'alourdissaient de 3,9% par rapport au deuxième trimestre de 2017 (T/T-4), s'agissant aussi bien des salaires que des achats de biens et de services.

1.29. Sur une base de comparaison semestrielle, les chiffres montrent que le PIB équatorien gagnait 1,3% au premier semestre de 2018 par rapport à la même période de 2017.

1.1.3 Politique économique

1.30. Économie dollarisée depuis l'année 2000 et fortement tributaire du revenu pétrolier, le pays est plus vulnérable face aux crises extérieures. Aussi, devant la nécessité d'assurer une entrée constante de devises et de veiller à réduire le risque d'une éventuelle pénurie de liquidités, il a axé sa politique commerciale et budgétaire sur la viabilité de la dollarisation – via l'optimisation de la balance des paiements, la promotion de l'investissement étranger direct et le maintien d'un déficit soutenable de la balance commerciale.

1.31. Dans ce cadre, la croissance enregistrée entre 2012 et 2017 devait souffrir d'une conjoncture défavorable en 2016⁷, reculant alors de 1,2% pour se reprendre ensuite et afficher un taux de 2,4% en 2017.

1.32. Le gouvernement équatorien a jugé indispensable de revoir le modèle économique appliqué durant la période à l'examen, principalement sous l'impulsion du secteur public, pour passer à un modèle fondé sur l'investissement du secteur productif et dont les principaux soutiens de la dollarisation sont les activités agricoles tournées vers l'exportation, le tourisme, l'industrie extractive à grande échelle, la production pétrolière et la mobilisation générale de l'investissement étranger.

1.33. C'est dans ce contexte que le début de 2018 a vu l'élaboration du Plan pour la prospérité 2018-2021, qui vise à mettre en place un cadre institutionnel solide propre à promouvoir le capital productif et à conduire à une économie dynamique et diversifiée pouvant ouvrir des perspectives en matière d'emploi, de développement et de bien-être.

1.34. Si le pays s'est développé durant la période considérée, c'est au prix d'un haut niveau d'endettement, à l'origine d'un déséquilibre des comptes budgétaires. Aussi envisage-t-on actuellement des mesures fondées sur des règles de prudence et de responsabilité budgétaires qui devraient permettre de faire rimer croissance avec prospérité.

1.35. Au titre du volet soutenabilité budgétaire, le Plan pour la prospérité entend réduire le déficit de 1 300 millions de dollars EU par an, jusqu'à atteindre l'équilibre primaire et un déficit global inférieur à 1% du PIB à l'horizon 2021.

1.36. Du côté des dépenses, l'État a mis en train un plan d'optimisation prévoyant la suppression ou la fusion de certaines entités de l'administration publique (ministères, secrétariats, instituts et agences). On réfléchit en outre à l'opportunité de liquider ou de vendre plusieurs entreprises publiques, et de réduire certaines dépenses courantes (indemnités journalières, sécurité, achats de véhicules, publications, etc.).

⁷ En 2016, plusieurs facteurs se sont conjugués pour affecter l'activité économique: la baisse du prix des matières premières, pétrole compris; la chute du cours du pétrole équatorien à 21,58 dollars le baril (moyenne de janvier); l'appréciation du dollar; et le tremblement de terre du 16 avril dans les provinces d'Esmeraldas et de Manabí.

1.37. En ce qui concerne la politique de l'investissement, entre 2012 et 2017, le pays a conçu un cadre juridique qui permet de mettre en œuvre des textes légaux et réglementaires destinés à orienter et appuyer les mesures de caractère budgétaire, fiscal, douanier et de soutien de la production. Ce dispositif a été renforcé par l'approbation en août 2018 de la "Loi organique en faveur de la production, de l'investissement, de l'emploi, et de la stabilité et de l'équilibre budgétaires", dite Loi pour la promotion de la production.

1.38. La Loi sur la promotion de la production vise certes à renforcer la compétitivité et restaurer l'équilibre budgétaire et à réduire l'endettement, mais aussi, et avant tout, à améliorer le dispositif de mobilisation de l'investissement. C'est ainsi, par exemple, que tous les nouveaux investissements bénéficient désormais de l'exonération de l'impôt sur les revenus pour une période de 8 à 20 ans, selon leur implantation; et que le versement anticipé de l'impôt sur les bénéfices et de l'impôt sur les gains extraordinaires sont tous deux supprimés. Ces mesures ménageront une importante marge de manœuvre pour soulager les charges qui pèsent sur l'entreprise et la production, au profit de la compétitivité, de l'investissement et de l'emploi.

1.39. De plus, on s'emploiera à soutenir les investissements du secteur public dans l'infrastructure et autres projets de développement, en faisant appel aux capitaux privés dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). On repense de cette façon le cadre juridique et institutionnel afin que les PPP deviennent un mécanisme qui permette d'optimiser la réalisation de projets d'infrastructure avec une capacité de remboursement et un appel à l'investissement privé.

1.40. Pour ce qui touche à la politique sociale, on a maintenu l'engagement à renforcer la protection du citoyen au moyen de l'affectation de ressources additionnelles à des programmes comme l'allocation de développement humain, ce qui permettra de réduire l'écart de pauvreté et de pauvreté extrême.

1.41. Par ailleurs, dans le champ de la politique commerciale, l'Accord multipartite avec l'Union européenne est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. On en attend un accroissement annuel de 0,10% du PIB, de 0,15% de la consommation et de 0,13% de l'investissement, de même qu'un effet positif sur l'emploi et le revenu de la population.

1.42. En matière d'insertion dans l'ordre international, la stratégie s'inscrit actuellement dans le cadre d'une plus large ouverture aux échanges, avec pour premiers résultats la signature de l'Accord commercial avec l'Association européenne de libre-échange (AELE), la demande visant à intégrer l'Alliance du Pacifique en qualité d'État associé et l'accord commercial avec l'Inde, entre autres processus de négociation d'accords commerciaux engagés par le pays.

1.2 Cadre juridique

1.2.1 Constitution de la République de 2008

1.43. L'Équateur est un État constitutionnel de droits et de justice, social, démocratique, souverain, indépendant, unitaire, interculturel, plurinational et laïc. Cet État est organisé en une République et est gouverné de façon décentralisée. Il est constitué de cinq pouvoirs: exécutif, aux mains du Président de la république; législatif, exercé par l'Assemblée nationale; judiciaire, partagé entre le Conseil de la magistrature, la Cour nationale de justice, les tribunaux provinciaux, les tribunaux et les juges de paix; électoral, confié au Conseil électoral national et au Tribunal du contentieux électoral; de transparence et de contrôle social, exercé par le Conseil de la participation citoyenne et du contrôle social, le Service du défenseur du peuple, le Contrôleur général et les inspections générales.

1.44. La Constitution est au sommet de la hiérarchie dans l'application des instruments législatifs, devant les traités et conventions internationaux. Dans le cas des traités et autres instruments internationaux en matière de droits de l'homme, on applique les principes d'humanité, de non restriction des droits, d'application directe et d'ouverture établis dans la Constitution. Les droits ainsi consacrés sont de respect et d'application immédiats. En conséquence, les juges, les autorités administratives et les fonctionnaires appliquent directement les règles constitutionnelles et celles

prévues dans les instruments internationaux en matière de droits de l'homme dès lors que ces dernières seraient plus favorables que celles établies dans la Constitution.⁸

1.45. Dans l'ordre hiérarchique, on trouve ensuite les lois organiques, les lois ordinaires, les règles régionales et les ordonnances de district, les décrets et règlements, les ordonnances, les accords et résolutions, et les autres actes et décisions publiés par les pouvoirs publics. En cas de conflit entre règles de niveaux hiérarchiques différents, le Tribunal constitutionnel, les juges, les autorités administratives et les fonctionnaires le résolvent en appliquant la règle de niveau hiérarchique supérieur.

1.46. Afin de rendre effectifs les droits établis par la Constitution de 2008, le modèle économique équatorien a été défini comme étant social et solidaire, dans une relation dynamique, équilibrée et harmonieuse entre la société, l'État, le marché et la nature. Il reconnaît ainsi la possibilité d'ouvrir des perspectives grâce à une articulation entre le secteur public, le secteur privé et le secteur communautaire au moyen de la réalisation des objectifs de la politique dans les domaines économique, monétaire, du crédit et financier, budgétaire et commercial.

1.47. Le gouvernement central dispose d'une compétence exclusive dans les domaines des politiques économique, fiscale, douanière, tarifaire, budgétaire et monétaire; et du commerce extérieur et de la gestion de la dette.⁹ Il s'emploie par ailleurs à encourager les exportations de produits respectueux de l'environnement qui génèrent le plus d'emplois et de valeur ajoutée et en particulier les exportations des petits et moyens producteurs.

1.48. La politique économique assure une répartition adéquate des revenus et de la richesse nationale en favorisant la productivité et la compétitivité systématique, l'accumulation des connaissances scientifiques et techniques et l'insertion stratégique dans l'économie mondiale par un échange équitable de biens et de services.

1.49. Pour sa part, la politique budgétaire favorise le financement des services, des investissements et des biens publics; la redistribution des revenus; et la mise en place d'incitations à l'investissement dans les différents secteurs de l'économie et d'incitations à la production de biens et de services socialement utiles et acceptables du point de vue écologique.

1.50. En ce qui concerne la politique commerciale, la Constitution évoque le développement, le renforcement et la stimulation des marchés intérieurs au titre de l'objectif stratégique fixé par le Plan national de développement (PND).

1.2.2 Plan national de développement Toute une vie ("Tod auna Vida") 2017-2021

1.51. Le PND est l'instrument qui encadre les politiques, programmes et projets publics; la programmation et l'exécution du budget de l'État; et l'investissement et l'affectation des ressources. Le respecter est une obligation pour le secteur public.

1.52. L'élaboration du Plan national de développement (2017-2021) "Toute une vie" a pour socle le programme de gouvernement intitulé Programme pour la société, l'éducation, la production et le travail digne". Aussi le Plan a-t-il été orienté de manière à assurer la mise en œuvre des propositions conçues par le gouvernement parmi lesquelles un ensemble d'interventions emblématiques, comme le Plan "Toute une vie", occupe une place particulière. Les politiques couvertes par le Plan revêtent un caractère national et répondent à une logique de gestion intégrée de la société et de l'État qui reconnaît la responsabilité des différentes fonctions de l'État et divers niveaux de l'administration publique, de la société et des divers acteurs économiques dans la réalisation des objectifs et cibles assignés au pays.

1.53. Le PND est complété par la stratégie territoriale dont l'approche méthodologique s'analyse sous les cinq angles biophysique, socioculturel, economicoproductif, établissements humains et bâti, et politico-institutionnel.

⁸ Articles 417 et 426 de la Constitution de la République de l'Équateur.

⁹ Article 261 de la Constitution.

1.54. Le PND s'articule autour de trois volets: i) droits pour tous durant toute la vie; ii) économie au service de la société; et iii) plus de société et moins d'État. Chacun des volets comporte aussi des objectifs et des lignes directrices, comme on peut le voir plus en détail ci-après.

Tableau 1.1 Plan national de développement "Toute une vie" 2017-2021

Volets	Objectifs	Lignes directrices territoriales	Instruments de mise en œuvre
Droits pour tous et pour toute la vie	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir une vie digne et les mêmes chances pour tous. - Affirmer l'interculturalité et la plurinationalité par une revalorisation des identités. - Garantir les droits de la nature pour les générations présentes et futures. 	Cohésion territoriale, viabilité environnementale et gestion des risques.	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes de coordination intersectorielle. - Plans sectoriels et institutionnels.
Économie au service de la société	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider la viabilité du système économique, social et solidaire, et asseoir la dollarisation. - stimuler la productivité et la compétitivité pour une croissance économique durable sur un mode redistributif et solidaire. - Développer les capacités de l'appareil production et celles de l'environnement, pour assurer la souveraineté alimentaire et de bonnes conditions de vie en milieu rural. 	Accès équitable aux infrastructures et à la connaissance.	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes nationaux pour l'égalité. - Programmes de coordination sociale. - Plans de développement et d'aménagement du territoire. - Plans spéciaux pour des projets nationaux de caractère stratégique.
Plus de société et moins d'État	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une société participative, avec un État proche du citoyen et au service de celui-ci. - Promouvoir la transparence et la coresponsabilité aux fins d'une nouvelle éthique sociale. - Garantir la souveraineté et la paix, et positionner stratégiquement le pays sur l'échiquier régional et mondial. 	Gestion territoriale.	<ul style="list-style-type: none"> - Plans territoriaux différenciés. - Plans frontaliers. - Systèmes d'information territoriale. - Programmes et projets de portée territoriale. - Suivi et évaluation.

Source: Secrétariat national à la planification et au développement (SENPLADES), Plan national de développement 2017-2021.

1.55. Le volet 2 du PND (Économie au service de la société) est consacré au thème du commerce; il part du principe que l'économie doit être au service de la société avec une grande place accordée aux politiques économique, monétaire, de change et de crédit, financière, budgétaire et commerciale. À chacun de ses objectifs, dont le détail est donné dans le tableau ci-après, correspondent des politiques et des cibles spécifiques.

Tableau 1.2 Volet 2 Économie au service de la société

Objectifs	Politiques principales	Cibles principales
Inscrire le système économique, social et solidaire dans la durée, et ancrer la dollarisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Canaliser les ressources économiques vers le secteur productif, en privilégiant les nouvelles sources de financement et l'investissement à long terme, dans une articulation entre le financement public, le financement privé et le financement populaire et solidaire. - Renforcer le régime de dollarisation, en s'efforçant d'augmenter les entrées nettes de devises et les exportations hors pétrole, en assurant un apport net de financements publics, et en attirant l'investissement étranger direct afin de garantir la soutenabilité de la balance des paiements. - Encourager un investissement privé national et étranger à long terme, générateur d'emplois et de transferts technologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le déficit du secteur public non financier d'au moins 0,41% à l'horizon 2021. - Porter de 1,26% à 1,65% le solde de la balance commerciale en proportion du produit intérieur brut à l'horizon 2021. - Porter de 12,1% à 15,2% le montant total des opérations actives de crédit commercial et à la production en proportion du produit intérieur brut à l'horizon 2021.
Stimuler la productivité et la compétitivité pour une croissance économique durable sur un mode redistributif et solidaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la productivité et la création de valeur ajoutée au moyen d'incitations différenciées accordées au secteur productif pour répondre à la demande intérieure, et appliquer une stratégie de diversification de l'offre exportable. - Promouvoir la recherche, la formation, le développement et le transfert de technologie, l'innovation et l'activité entrepreneuriale, la protection de la propriété intellectuelle, pour favoriser une évolution du modèle de production en nouant des liens entre le secteur public, le secteur productif et les universités. - Garantir un approvisionnement en énergie de qualité, régulier et sûr, et axer la transformation de la production et du modèle social sur une matrice de l'énergie diversifiée, efficace, durable et souveraine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître de 68,8% à 90% la part de la production d'électricité à partir de sources renouvelables à l'horizon 2021. - Accroître de 4,6 à 5,6 l'indice de développement des technologies de l'information et de la communication à l'horizon 2021. - Accroître le taux d'emploi de 41,2% à 47,9% à l'horizon 2021. - Augmenter l'investissement direct dans le secteur productif en proportion du PIB hors pétrole dans des conditions qui ne compromettent pas les rentrées de devises, les modes de production propres, le transfert de technologie et la création d'emploi à l'horizon 2021. - Améliorer l'indice national de productivité à l'horizon 2021.

Objectifs	Politiques principales	Cibles principales
Développer les capacités de l'appareil de production et celles de l'environnement, pour assurer la souveraineté alimentaire et de bonnes conditions de vie en milieu rural.	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le travail et l'emploi décents, notamment en milieu rural, en renforçant les capacités de production, en luttant contre la précarisation, en consolidant le soutien focalisé de l'État et en favorisant l'entrepreneuriat. - Renforcer l'organisation, le regroupement et la participation des agricultures familiales et paysannes sur les marchés des produits alimentaires. - Faciliter dans les zones rurales l'accès aux services de santé, d'éducation, de distribution d'une eau potable, d'assainissement de base, de sécurité civile, de protection sociale et de logement à pertinence territoriale et de qualité; et stimuler la connectivité et l'amélioration du réseau routier à l'échelon national. 	<ul style="list-style-type: none"> - Porter le taux d'emploi de 27,8% à 35,2% en milieu rural à l'horizon 2021. - Améliorer dans les zones rurales la couverture et la qualité des services de santé, de justice et de sécurité pour tous, et l'accès à ces services, dans un esprit de pertinence culturelle et territoriale, à l'horizon 2021. - Réduire la concentration des terres à l'horizon 2021. - Accroître la sécurisation des titres fonciers à l'horizon 2021. - Réduire la marge d'intermédiation pour les produits alimentaires à l'horizon 2021, et améliorer les termes de l'échange.

Source: Secrétariat national à la planification et au développement (SENPLADES), Plan national de développement 2017-2021.

1.2.2.1 Plan "Toute une vie"

1.56. Le Plan "Toute une vie" s'inscrit dans le premier volet du PND (Droits pour tous et pour toute la vie), qui répond à une politique sociale nationale engagée dans la recherche de l'inclusion, de l'égalité, de l'équité et de la justice aux fins de l'élimination des barrières et de l'éradication de la pauvreté. Le Plan reconnaît que les droits doivent être garantis tout au long de l'existence avec la même force, la même priorité et la même spécificité à chacune des étapes de la vie. On y trouve un ensemble de programmes spécifiques devant garantir le plein épanouissement des enfants, l'amélioration des capacités et des chances pour les jeunes, l'inclusion économique et sociale des personnes en situation d'incapacité, le droit au logement pour les plus pauvres et les plus vulnérables, l'amélioration des capacités de production des bénéficiaires de l'allocation de développement humain et de l'allocation Joaquín Gallegos Lara¹⁰, et offrir de meilleures conditions de vie et possibilités d'intégration sociale aux adultes.¹¹

1.57. Afin de donner effet au Plan, par voie de décret, le Président de la République a créé et placé sous son autorité le "Secrétariat technique du Plan "Toute une vie"¹², organisme technique chargé d'assurer progressivement l'accès des personnes à leurs droits tout au long de la vie, par le biais de politiques publiques de développement social et humain menées dans le souci de l'efficacité, de l'efficacité et de la transparence, au profit des groupes dont les besoins de base sont insatisfaits et menacés.

1.58. Le Secrétariat technique est l'organisme d'État qui anime l'élaboration de politiques publiques, en sus de la coordination et de l'exécution des initiatives et programmes suivants: "Mission Âge tendre", à l'intention des moins de 5 ans; "Impulsion jeunes", à destination des jeunes chômeurs de 18 à 29 ans; "Moins de pauvreté et plus de développement", orienté vers les ménages dans l'extrême pauvreté; "Un toit pour tous", ciblant en particulier les ménages mal logés; "Manuela et Joaquin", veillant globalement à l'inclusion socio-économique de toutes les personnes en situation

¹⁰ L'allocation est versée aux personnes en situation d'incapacité qui répondent aux critères fixés à cet effet.

¹¹ Rapport de reddition de comptes du Secrétariat technique du Plan "Toute une vie", adresse consultée: "https://www.todaunavida.gob.ec/wp-content/uploads/2018/03/Informe-Rendicio%CC%81n-Cuentas-2017_AP-ROBADO.pdf".

¹² En vertu du Décret exécutif n° 07 du 24 mai 2017, le Ministère de la coordination du développement est devenu le Secrétariat technique du Plan "Toute une vie", rattaché à la Présidence de la République.

d'incapacité; et "Plan femmes", tourné vers la société dans son ensemble. À quoi s'ajoutent les projets visant à répondre aux besoins de base des groupes en situation d'extrême pauvreté.¹³

1.2.3 Changements institutionnels: Décret exécutif n° 520

1.59. Dans le cadre du plan d'optimisation de l'État, le Décret exécutif n° 520 du 20 septembre 2018 a amorcé le processus de fusion par absorption, au sein du Ministère du commerce extérieur et de l'investissement, du Ministère de l'industrie et de la productivité et de l'Institut de promotion des exportations et des investissements étrangers, le premier ministère prenant alors le nom de "Ministère de la production, du commerce extérieur et de l'investissement".

1.60. Une fois achevé ce processus de fusion, toutes les compétences, attributions, fonctions, représentations et délégations conférées au Ministère de l'industrie et de la productivité et de l'Institut de promotion des exportations et des investissements étrangers au titre de lois, décrets, règlements et autres textes en vigueur, seront transférées au Ministère de la production, du commerce extérieur et de l'investissement.

1.61. En outre, le Décret prévoit la transformation du Ministère de l'aquaculture et de la pêche en Secrétariat technique de l'aquaculture et de la pêche, en tant qu'entité de droit public, autonome sur les plans technique, opérationnel et financier, et rattachée au Ministère de la production, du commerce extérieur et de l'investissement¹⁴, qui exercera, sur les activités liées à l'aquaculture et à la pêche, la supervision prévue par la loi et les autres textes pertinents. L'Institut national de la pêche dépend du Ministère de la production, du commerce extérieur et de l'investissement.¹⁵

1.62. Enfin, le Décret prévoit la création du Comité interinstitutionnel de l'aquaculture et de la pêche¹⁶, organisme collégial chargé de l'exécution de la politique de l'aquaculture et de la pêche et constitué de représentants du Ministère de la production, du commerce extérieur et de l'investissement (qui en assure la présidence), du Ministère de l'agriculture et de l'élevage et du Ministère des transports et des travaux publics. Le Comité comptera en outre un représentant du secteur de la pêche et un représentant du secteur de l'aquaculture.

2 ENVIRONNEMENT COMMERCIAL ET POLITIQUE COMMERCIALE

2.1 Évolution du commerce extérieur et investissement

2.1. Au cours de la période 2012-2017, le solde final de la balance commerciale globale du pays connaissait certaines fluctuations: déficitaire de 2012 à 2015, et excédentaire à partir de 2016. Pour sa part, la balance commerciale hors pétrole affichait un déficit structurel, signe de l'importance de la part des ventes de pétrole dans les exportations totales, comme l'indiquent les graphiques ci-après.

¹³ Secrétariat technique du Plan "Toute une vie". Adresse consultée: <https://www.todaunavida.gob.ec/valores-mision-vision/>.

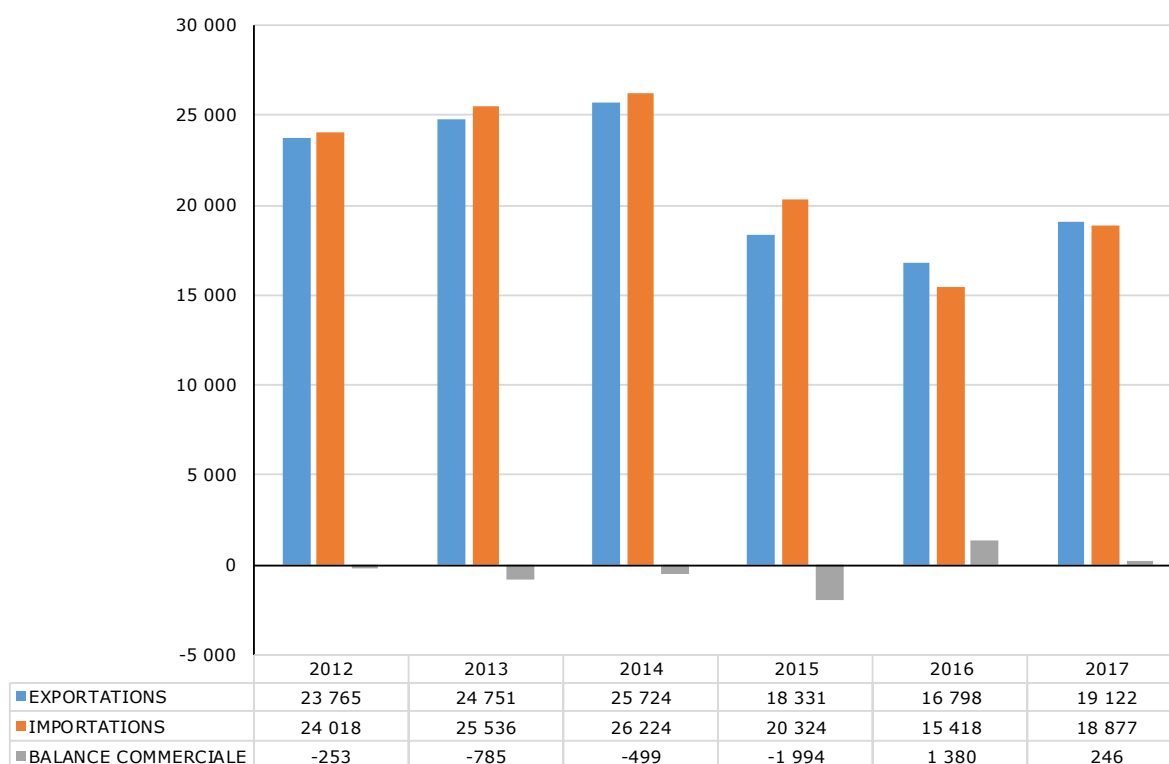
¹⁴ Avant le 16 juin 2017, la dénomination du Ministère était "Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture et de la pêche", dont faisait partie le "Vice-Ministère de l'aquaculture et de la pêche". Le Décret exécutif n° 6, publié au Journal officiel n° 16 (Deuxième supplément) du 16 juin 2017, retire le Vice-Ministère du Ministère et crée le "Ministère de l'aquaculture et de la pêche", auquel il confie la tâche de veiller à l'exécution de la politique de l'aquaculture et de la pêche.

¹⁵ Le Décret exécutif n° 582 du 5 décembre 1960, publié au Journal officiel n° 105 du 5 janvier 1961, avait créé l'Institut national de la pêche, consacré à la recherche et à la promotion de la pêche équatorienne. Le Décret n° 6 de 2017 l'avait rattaché au Ministère de l'aquaculture et de la pêche.

¹⁶ Avant les changements institutionnels apportés par le Décret n° 520, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage était chargé de formuler, de planifier, de diriger, de gérer et de coordonner l'application des orientations, plans, programmes et projets touchant à l'aquaculture et à la pêche. C'était donc l'entité chargée d'exécuter la politique dans ces domaines.

Graphique 2.1 Balance commerciale globale de l'Équateur vis-à-vis du reste du monde, 2012-2017

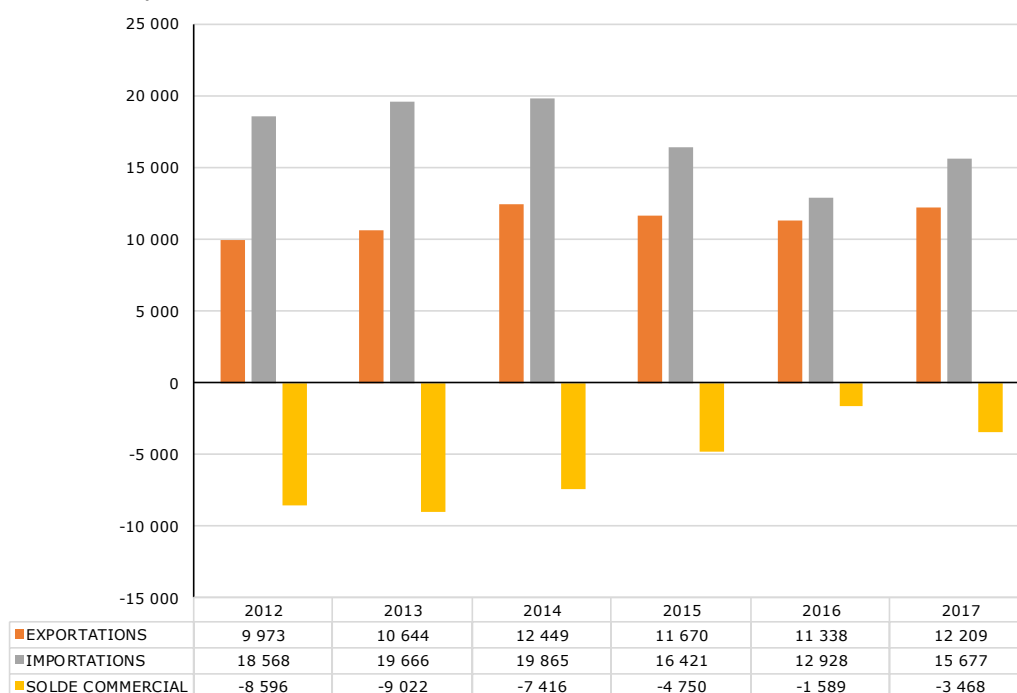
(Millions de dollars EU)



Source: Banque centrale de l'Équateur.

Graphique 2.2 Balance commerciale hors pétrole de l'Équateur vis-à-vis du reste du monde, 2012-2017

(Millions de dollars EU)

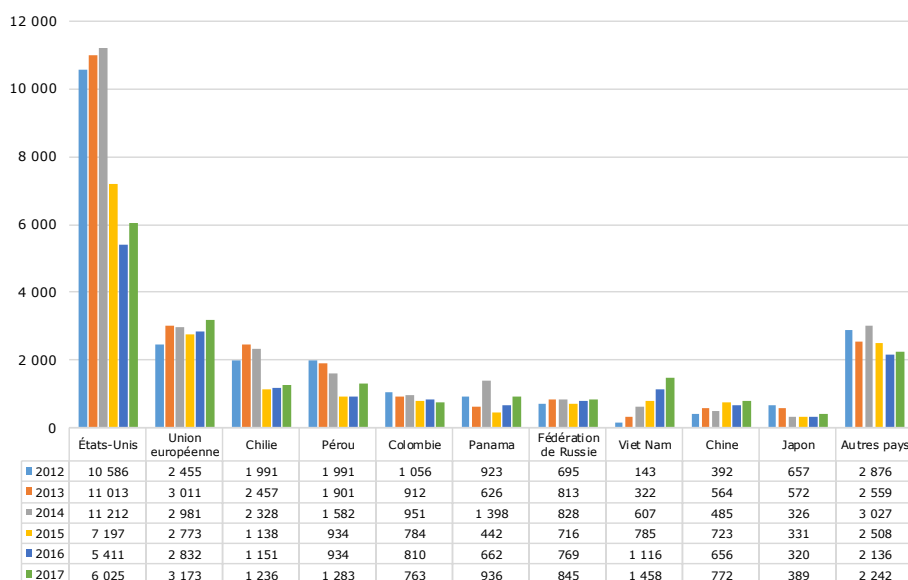


Source: Banque centrale de l'Équateur.

2.2. Quant aux exportations totales, les recettes moyennes se chiffraient à 21 415 millions de dollars EU entre 2012 et 2017, les principales destinations étant les États-Unis (40%), l'Union européenne (13%), le Chili (8%), le Pérou (7%) et la Colombie (4%). Au cours de cette période, la part des exportations à destination de l'Union européenne, du Viet Nam et de la Chine était en hausse, tandis que celle des ventes vers les États-Unis, le Chili, la Colombie et le Pérou était en baisse.

Graphique 2.3 Évolution des exportations totales de l'Équateur, par pays de destination, 2012-2017

(Millions de dollars EU)

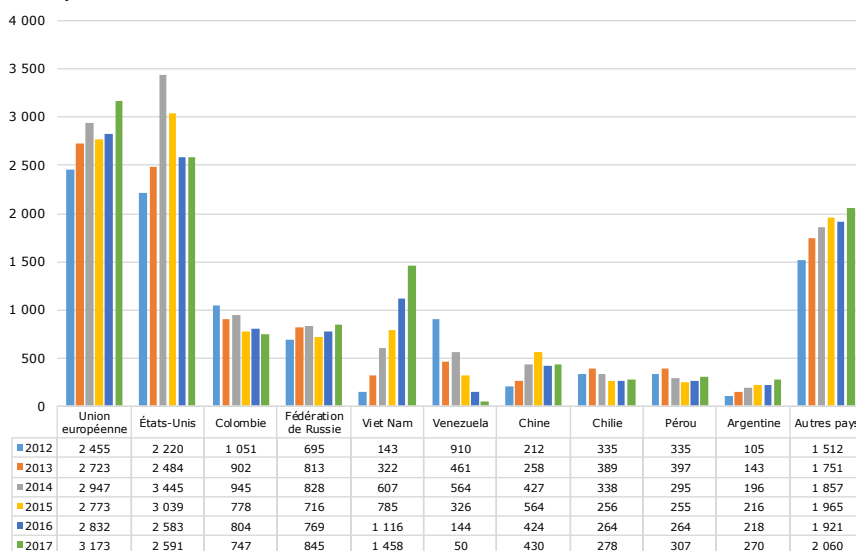


Source: Banque centrale de l'Équateur.

2.3. Par ailleurs, selon les chiffres des exportations de produits non pétroliers, en 2016, l'Union européenne devenait la principale destination de celles-ci, suivie par les États-Unis. De même, sur des marchés tels que le Viet Nam, la Russie, la Chine et l'Argentine, les exportations étaient en augmentation depuis la même année.

Graphique 2.4 Évolution des exportations de produits non pétroliers de l'Équateur, par pays de destination, 2012-2017

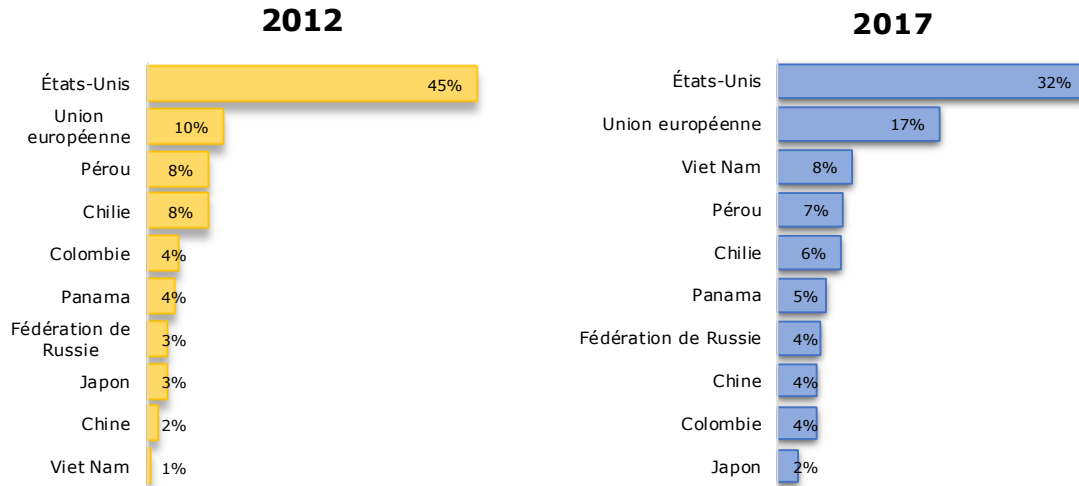
(Millions de dollars EU)



Source: Banque centrale de l'Équateur.

2.4. Comme on peut le voir sur le graphique ci-après consacré aux principales destinations des exportations en 2012 et 2017, les marchés qui ont accru leur part dans le total des ventes sont l'Union européenne et le Viet Nam. Les autres destinations ont pratiquement conservé la leur.

Graphique 2.5 Principales destinations des exportations de l'Équateur, 2012 et 2017

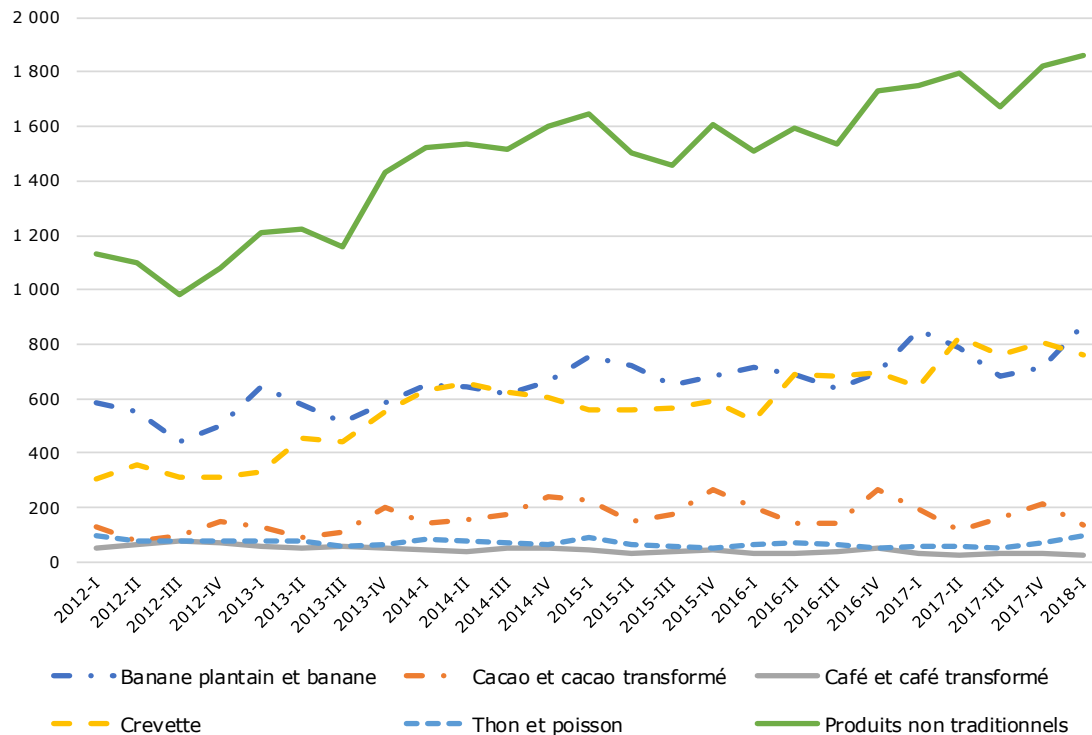


Source: Banque centrale de l'Équateur.

2.5. La répartition des exportations de produits non pétroliers montre que les produits d'exportation traditionnels (banane plantain et banane, cacao et cacao transformé, thon et poisson, crevette, et café et café transformé, par exemple) et les produits d'exportation non traditionnels, affichent un comportement ou une tendance similaire tout au long de la période considérée.

Graphique 2.6 Comportement des exportations de produits non pétroliers de l'Équateur, 2012-2017

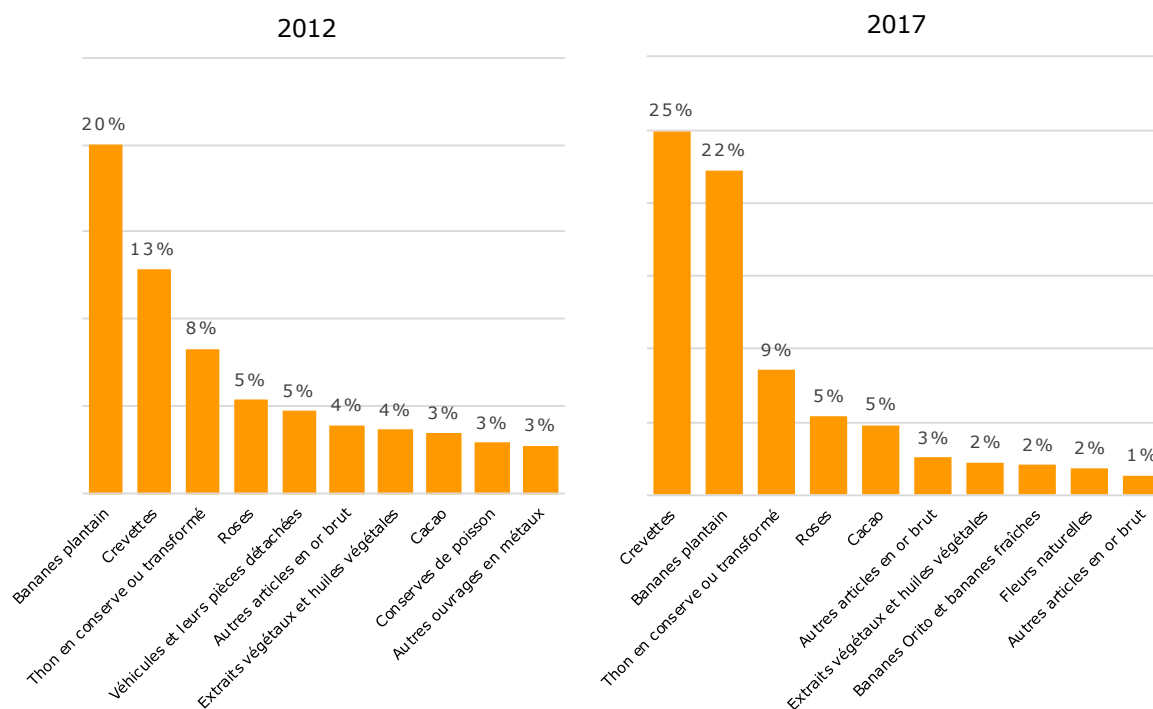
(Millions de dollars EU)



Source: Banque centrale de l'Équateur.

2.6. Pour 2017, on peut constater que des produits comme les crevettes, le thon, les roses, les ouvrages en métaux, les bananes fraîches, les huiles végétales et l'or brut, continuent d'être en bonne place dans la gamme des exportations du pays, dont la composition est pratiquement identique à celle de 2012, ce qui évolue étant le rang occupé dans les exportations totales.

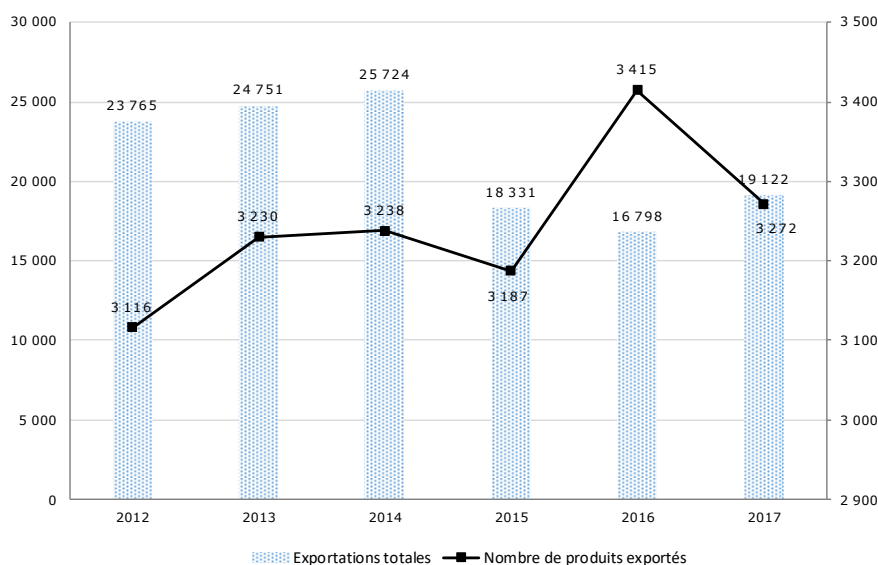
Graphique 2.7 Principaux produits exportés, 2012 et 2017



Source: Banque centrale de l'Équateur. Élaboration: Ministère du commerce extérieur et de l'investissement de l'Équateur.

2.7. S'il est vrai que la gamme des exportations du pays s'était quelque peu diversifiée, la nouvelle offre n'avait pas encore atteint la part des produits considérés comme traditionnels. Les exportations totales se chiffraient à 23 765 millions de dollars EU en 2012, contre 19 122 millions de dollars EU à la fin de 2017. De plus, on constatait une augmentation du nombre de débouchés, avec un indice de concentration¹⁷ fléchissant de 0,23 en 2012 à 0,15 en 2017.

¹⁷ L'indice de concentration (Herfindahl-Hirschman) est une valeur comprise entre 0 et 1 qui illustre le degré de participation de chaque pays en tant que destination des exportations de l'Équateur, la valeur 1 signalant la concentration maximale et 0 la déconcentration parfaite.

Graphique 2.8 Exportations de l'Équateur vers le reste du monde et nombre de produits exportés, 2012-2017

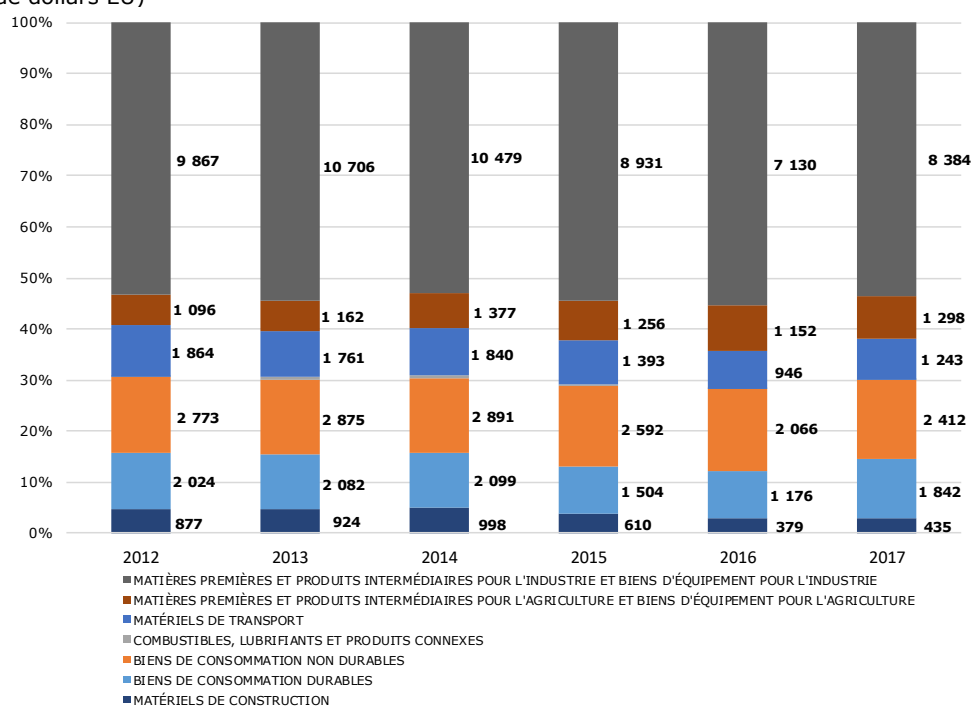
Source: Banque centrale de l'Équateur.

2.1.1 Évolution des importations

2.8. Selon la Classification par usage ou finalité économique (CUODE), les importations correspondaient pour l'essentiel à des matières premières, des biens d'équipement pour l'industrie et des biens de consommation non durables. Malgré ses fluctuations, la tendance à la baisse des deux dernières années de la période était à noter, passant de 9 867 millions de dollars EU en 2012 à 8 384 millions de dollars EU en 2017. Leur part des importations totales se maintenait autour de 54%.

Graphique 2.9 Importations de l'Équateur par usage ou finalité, 2012-2017

(Millions de dollars EU)



Source: Banque centrale de l'Équateur.

2.1.2 Commerce des services

2.9. Sur la période 2012-2017, la balance commerciale des services était déficitaire. Les exportations de services ont augmenté à un taux de croissance moyen annuel de 5,4% contre 0,8% pour les importations de services; toutefois, en 2017, les flux étaient plus importants pour les seconds (3 296 millions de dollars EU) que pour les premiers (2 300 millions de dollars EU).

Tableau 2.1 Balance commerciale des services

(Millions de dollars EU)

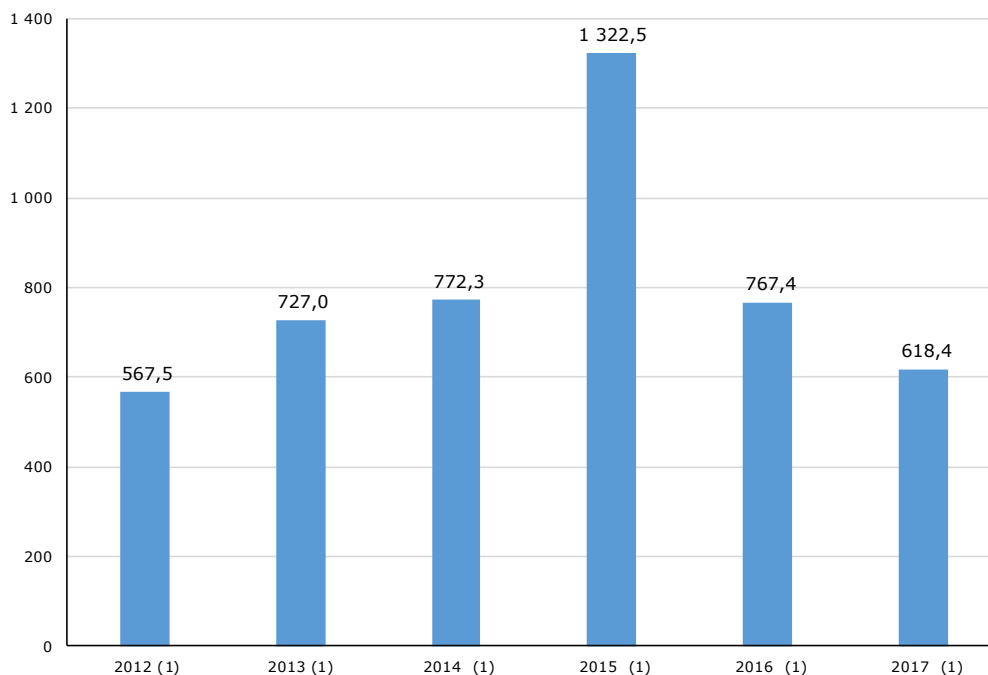
Activité	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Croissance moyenne (%)
Services fournis (exportés)	1 804	2 041	2 346	2 391	2 140	2 300	5,4%
Transports	409	436	437	444	410	414	0,3%
Voyages	1 033	1 246	1 482	1 551	1 444	1 657	10,4%
Autres services	363	359	427	396	286	229	7,4%
Services reçus (importés)	3 198	3 461	3 517	3 197	3 194	3 296	0,8%
Transports	1 708	1 709	1 744	1 510	1 238	1 471	-2,1%
Voyages	611	622	635	639	661	688	2,4%
Autres services	879	1 130	1 138	1 048	1 295	1 136	6,5%
SOLDE	-1 394	-1 420	-1 171	-805	-1 054	-996	-4,3%

Source: Banque centrale de l'Équateur.

2.10. Quant à l'investissement étranger direct (IED), de 2012 à 2015, on observait une progression soutenue des apports, de 35% en moyenne, sous l'effet d'un meilleur comportement de l'économie nationale. En 2015, on enregistrait un bond des apports de 71%, correspondant à des investissements dans l'exploitation des mines et des carrières, l'activité manufacturière et les services fournis aux entreprises.

Graphique 2.10 Investissement étranger direct en Équateur

(Millions de dollars EU)

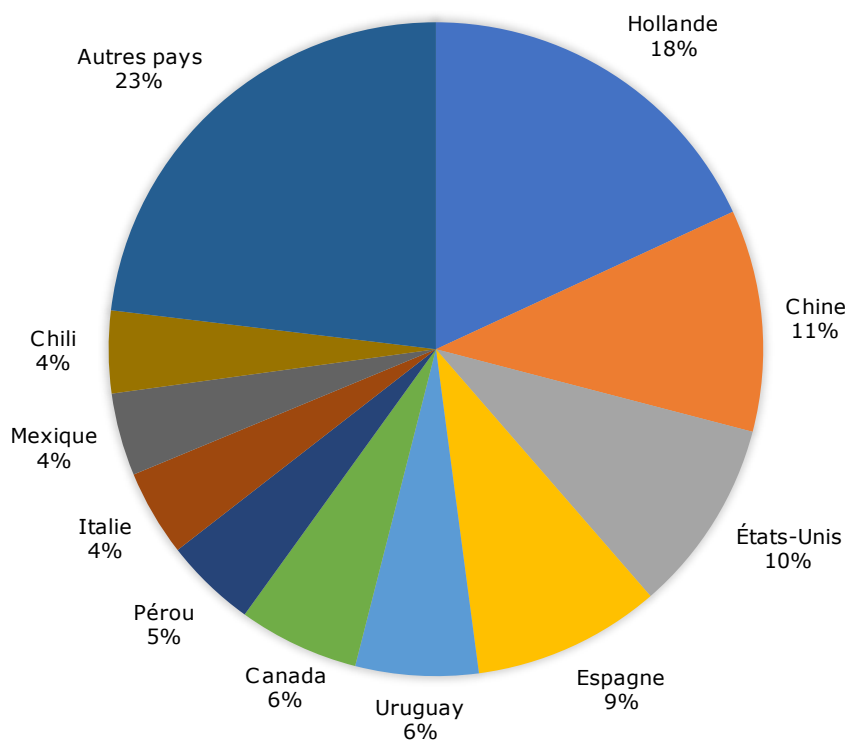


Source: BCE-SIGADE, Agence de réglementation et de contrôle des hydrocarbures (ARCH), Secrétariat aux hydrocarbures (SHE) et Direction des entreprises, des valeurs mobilières et des assurances – (1) Données pouvant faire l'objet d'une révision, octobre 2018. Élaboration: Ministère du commerce et de l'investissement.

2.11. Sur la période 2012-2017, la principale activité destinataire d'IED était l'exploitation des mines et carrières, avec une part de 47% et une valeur cumulée de 2 254,28 millions de dollars EU, suivie par l'industrie manufacturière et le commerce, avec une part de 17% et une valeur cumulée de 827,08 millions de dollars EU, et une part de 15% et une valeur cumulée de 739,20 millions de dollars EU, respectivement.

2.12. S'agissant de la provenance de l'IED reçue sur la même période, la Hollande apparaissait comme le principal apporteur, avec 18% du total des apports, pour une valeur de 860,4 millions de dollars EU, suivie par la Chine, avec 11% et pour une valeur de 521,7 millions de dollars EU.

Graphique 2.11 Part principale des pays investisseurs en Équateur



Source: Banque centrale de l'Équateur.

2.2 Politique commerciale et intégration

2.13. Afin de se tailler une place stratégique dans l'économie mondiale, l'Équateur s'est fixé un programme de négociations qui lui permettra de consolider ses principaux débouchés à l'exportation et de se faire une place sur de nouveaux marchés, d'élargir sa gamme de produits d'exportation et, grâce aux réformes menées au niveau national, de créer les conditions d'un environnement juridique stable propice à l'IED.

2.14. L'Équateur est lié par des accords commerciaux en vigueur au titre des mécanismes d'intégration suivants: a) accords de libre-échange avec l'Union européenne; b) accords de portée partielle avec le Chili, le MERCOSUR, le Mexique, Cuba, le Guatemala, El Salvador et le Nicaragua; et c) Unions douanières, Communauté andine (CAN) avec la Bolivie, la Colombie et le Pérou. Une fois ratifié par les parlements, l'Accord d'association économique inclusive avec l'Association européenne de libre-échange (AELE) devrait entrer en vigueur. Des négociations sont en cours avec la Corée du Sud et la Turquie. Le gouvernement en place a sollicité le statut d'État associé auprès de l'Alliance du Pacifique, qui regroupe la Colombie, le Chili, le Mexique et le Pérou. On espère engager les négociations avec l'Alliance du Pacifique dans le courant du premier trimestre de 2019. De concert avec l'Inde, l'Équateur procède aux études préalables à l'ouverture de négociations, lesquelles devraient être menées à bien en 2019.

2.15. De même, l'Équateur s'est dit prêt à négocier des accords commerciaux avec les États-Unis, l'Union économique eurasienne, le Canada, le Japon, le Costa Rica et la République dominicaine.

2.3 Progrès dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges

2.16. Conformément à la procédure interne de ratification des instruments internationaux, l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC a été approuvé par l'Assemblée nationale, et une fois la procédure parvenue à son terme, la ratification sera notifiée à l'OMC dans les moindres délais.

2.17. Notre pays s'est joint au consensus pour l'approbation de l'AFE à Bali et a notifié ses mesures de la catégorie A. Celles des catégories B et C le seront une fois que l'Équateur aura notifié la ratification de l'Accord. L'AFE fournit l'occasion de perfectionner les mesures de facilitation des échanges mises en œuvre par les institutions nationales qui interviennent aux frontières et sur le reste du territoire, dans le cadre des procédures liées au commerce extérieur. Nombreux sont les progrès réalisés par le pays en matière de facilitation des échanges, y compris bien avant l'Accord de Bali. Pour ne citer qu'un exemple, dès janvier 2011, les douanes nationales mettaient en place le mode d'évaluation automatique, qui s'est traduit par le dédouanement, d'abord de 36% puis de 56% des marchandises, ce qui a permis un profilage du risque fondé sur un contrôle simultané obéissant à des critères objectifs de facilitation et de contrôle.

2.18. Octobre 2012 voyait la première phase de l'introduction du système "Ecuapass", qui intègre tous les modules et services destinés à améliorer la facilitation et le contrôle des opérations douanières.

2.19. Novembre 2012 marquait le début de la mise en place du guichet unique équatorien (VUE) pour le commerce extérieur, qui regroupe 23 entités de l'administration publique, avec pour mission d'optimiser, d'automatiser et de faciliter les opérations liées au commerce extérieur.

2.20. L'arrivée du nouveau régime douanier, du VUE et de la nouvelle législation douanière a permis de réaliser plusieurs objectifs touchant au processus de modernisation des douanes équatoriennes, parmi lesquels on peut mentionner tout particulièrement les suivants:

- mise en place du mode d'évaluation automatique (circuit vert);
- mise en place du mode de contrôle non intrusif (rayons x);
- introduction de la garantie de paiement;
- introduction de facilités de paiement;
- publication de manuels de procédure et d'instructions sur la page Web de la SENAE;
- mise en place du système douanier électronique "Ecuapass", basé sur le modèle de données de l'OMD (version 3.0).
- ouverture du guichet unique équatorien (VUE) pour le commerce extérieur, basé sur le modèle de données de l'OMD (version 3.0);
- lancement de SENAE Móvil (application pour les dispositifs mobiles);
- mise en œuvre de la première composante (exportateurs) du programme des opérateurs économiques agréés (OEA);
- mise en œuvre de SENAE Tracking, système de suivi;
- mise en place d'un système de veille citoyenne des opérations de contrôle;
- mise en place d'un système de consultations intégrées (centre d'appels et service d'assistance);
- introduction des enchères en ligne; et
- prolongation des horaires pour les fins de semaine.

2.21. Tous ces outils contribuent directement à faciliter les échanges, ce qui permet d'exercer un meilleur contrôle douanier tout en ouvrant la voie à une économie significative de temps et d'argent pour les opérateurs du commerce extérieur, les bureaux commerciaux à l'étranger et l'État équatorien.

2.4 Politiques connexes

2.4.1 Investissement

2.4.1.1 Cadre réglementaire de l'investissement étranger

2.22. Entré en vigueur le 29 décembre 2010, le Code organique de la production, du commerce et de l'investissement (COPCI)¹⁸ régit le processus de production au cours des phases de production, de distribution, d'échanges, de commercialisation, de consommation et de gestion des externalités, ainsi que les investissements productifs axés sur l'amélioration des conditions de vie. Il stipule en outre que les capitaux étrangers auront un rôle de complément direct à jouer dans les secteurs stratégiques de l'économie qui ont besoin d'investissements et de financements pour que les objectifs du Plan national de développement puissent être atteints.

2.23. Le 18 décembre 2015, l'Assemblée nationale a adopté le projet de Loi organique sur les incitations en faveur des partenariats public-privé et de l'investissement étranger¹⁹, qui crée certaines incitations à l'exécution de projets dans le cadre de tels partenariats, en définit les principes directeurs et désigne les institutions chargées de les encadrer. Sur un plan général, le texte encourage le financement productif, et l'investissement tant intérieur qu'étranger. En cela l'intention est d'accroître le rôle du secteur privé dans le développement national, tout en faisant participer davantage les acteurs économiques traditionnels là où les capitaux privés et publics peuvent œuvrer de concert pour dynamiser l'appareil de production et l'économie du pays.

2.24. Le Décret exécutif n° 252 du 22 décembre 2017 a déclaré politique d'État la mobilisation et la promotion de l'investissement afin d'en assurer la complémentarité avec les objectifs de développement, les stratégies de l'emploi et la recherche de nouvelles sources de devises. C'est dans son cadre qu'a été créé le Comité stratégique de promotion et de mobilisation des investissements (CEPAI), organisme collégial intersectoriel du pouvoir exécutif, chargé de coordonner l'action déployée par les différentes institutions pour promouvoir, attirer, faciliter, concrétiser et maintenir l'investissement étranger en Équateur; d'approuver les projets d'investissement; et d'accompagner leur mise en œuvre. Enfin, le Décret fait du Ministère du commerce extérieur l'autorité compétente en matière d'investissement.

2.25. Le 21 août 2018 est entrée en vigueur de la Loi pour la promotion de la production, la mobilisation des investissements et la création d'emploi²⁰, qui a pour finalité de stimuler l'économie, d'encourager l'investissement et l'emploi, et d'assurer la stabilité budgétaire à long terme grâce à un ajustement du cadre juridique qui régit l'activité économique, financière et productive, afin de garantir une certitude et une sécurité juridiques favorables à l'investissement, à l'emploi et à la productivité.

2.4.2 Agriculture et élevage

2.26. L'agriculture est l'une des activités les plus emblématiques du pays: non seulement elle fournit produits alimentaires et matières premières mais elle contribue aussi à l'essor de l'économie et de la production, à la sécurité alimentaire, et à la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité dans les zones rurales, en offrant des emplois à une grande partie de la population équatorienne. Actuellement, environ 2 millions de personnes (27% de la population active) travaillent dans le secteur, dont l'importance est d'autant plus vitale pour le développement économique du pays qu'il crée des emplois et génère des devises au niveaux primaire et industriel. Ces dix dernières années, l'agriculture et l'élevage ont permis de ramener le taux de pauvreté en milieu rural de 61% à 38%.

¹⁸ Supplément n° 351 du Journal officiel.

¹⁹ Supplément n° 652 du Journal officiel du 18 décembre 2015.

²⁰ Publiée au Journal officiel Supplément n° 309 du 21 août 2018.

Toutefois, en dépit de ces progrès, les campagnes continuent de souffrir des plus hauts niveaux d'inégalité et de pauvreté extrême.

2.27. Sur la période 2012-2017, la contribution moyenne du secteur au PIB était de 8,04%, avec un taux de croissance moyen de 2% l'an. Le solde de sa balance commerciale était positif, avec un taux de croissance annuel moyen de 7% pour les exportations et de 1% pour les importations. Les produits les plus vendus à l'étranger étaient les bananes plantain, les fleurs et les fèves de cacao; les produits les plus importés – les tourteaux de soja, le blé et les aliments pour animaux; et les principaux partenaires commerciaux – les États-Unis, l'Union européenne, la Russie, le Pérou et le Chili. En 2017, le secteur contribuait pour 51% aux exportations de produits non pétroliers et pour 32% aux exportations totales (6 244 millions de dollars EU). Par ailleurs, les importations de produits agricoles représentaient 16% des achats hors pétrole et 13% des importations totales (2 566 millions de dollars EU).

2.28. Pilier principal de l'agriculture, la superficie du territoire laisse entrevoir la possibilité d'assurer la sécurité alimentaire de l'Équateur. En 2017, d'après les données de l'Institut national de la statistique et du recensement (INEC-ESPAC), on comptait 8,30 millions d'hectares consacrés à des activités telles que les cultures permanentes, les cultures transitoires et les pâturages naturels et cultivés, soit une progression de 11% par rapport à 2012 (7 millions d'hectares). Les produits les plus importants destinés au marché intérieur étaient les suivants: riz, canne à sucre, banane, maïs, tomate, oignon, pomme de terre et manioc. En outre, les produits de plus grande culture étaient le cacao (177 551 tonnes/an), le riz (1 714 892 tonnes/an), le palmier à huile (3 124 069 tonnes/an), le maïs dur sec (1 319 379 tonnes/an), la banane plantain (6 529 676 tonnes/an) et la banane-fruit (610 413 tonnes/an), entre autres.

2.29. Les difficultés de l'agriculture équatorienne sont liées aux variables suivantes: i) soutenabilité de l'action publique; ii) élargissement des débouchés et de la commercialisation; iii) développement de l'économie populaire et solidaire; iv) réduction de l'extrême pauvreté; v) renforcement des corporations et associations; vi) accès aux ressources que sont les terres et l'eau; vii) exode rural/problématique générationnelle; viii) innovation et renforcement de la productivité dans la durée; ix) valeur ajoutée et nouveaux besoins des marchés; x) inclusion financière; et xi) changement climatique et ses conséquences.

2.30. C'est pourquoi le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAG), qui est chargé de la politique dans ce domaine, entend renforcer l'agriculture équatorienne par le biais d'une action publique efficace qui permette d'accroître la productivité, de démocratiser les moyens de production, de faciliter l'accès aux marchés et de resserrer le tissu associatif. Par exemple, des initiatives comme la Gran Minga Nacional Agropecuaria (GMNA) sont l'un des principaux instruments utilisés par l'État pour appuyer le développement économique de l'agriculture et de l'élevage dans les territoires prioritaires afin de renforcer durablement le secteur, en améliorant sa compétitivité et sa productivité, en démocratisant l'accès aux services non financiers, en utilisant efficacement les ressources naturelles, en élargissant l'accès aux moyens de production dans un esprit d'équité entre les sexes, les générations et les cultures, cela en harmonie avec la nature et en accordant une grande place à l'agriculture familiale paysanne (qui représente 75% des unités de production sur le plan national), dans un pays où quelque 60% des produits alimentaires consommés proviennent de ce type d'activité. La GMNA est une stratégie solidaire et viable qui met en jeu les divers instruments et politiques de l'État en fonction des besoins du milieu rural, et en particulier de ceux des acteurs de l'agriculture familiale paysanne.

2.31. Les principaux objectifs de la GMNA consistent à: a) lutter contre l'extrême pauvreté; b) créer des emplois; et c) améliorer la productivité et accroître les exportations. Il s'agit avant tout de réorienter la politique en fonction des intérêts du développement national pour assurer le progrès durable et intégral des campagnes, l'accès à une alimentation saine et l'amélioration des conditions de vie de la population.

2.32. Les stratégies de la GMNA s'articulent autour des axes suivants: accès aux marchés; assistance technique; tissu associatif; recherche; qualité; et irrigation et foncier, ces deux derniers facteurs étant indispensables à l'accroissement de la productivité, au renforcement des capacités techniques et à la bonne gestion des moyens de production. La clé du problème est de parvenir à moderniser l'activité en s'appuyant sur une productivité, une soutenabilité et une équité qui puissent contribuer à la réalisation d'objectifs tels que la souveraineté et la sécurité alimentaires et le développement des exportations.

2.33. Par ailleurs, dans le cadre stratégique exposé ci-après, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage concentre ses efforts sur le développement du secteur agricole, la réduction de la pauvreté en milieu rural, la création d'emploi et l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs. Les principaux axes de cette action sont les suivants:

- **Marchés:** Améliorer l'accès aux marchés locaux et internationaux, tout particulièrement à l'intention des petits et moyens producteurs et de leurs associations, en atténuant les conséquences du manque de débouchés et de l'influence excessive des intermédiaires. Il est nécessaire de faire coïncider l'offre et la demande, d'encourager les producteurs à se regrouper et de promouvoir les dispositifs qui facilitent la commercialisation comme le renforcement des circuits de l'agriculture familiale, l'obtention de certifications de différenciation et un plus large accès aux marchés, etc.
- **Cadre institutionnel:** Renforcer l'entité responsable de la politique de l'agriculture et de l'élevage (MAG), en rationalisant ses procédures, en institutionnalisant les projets et en augmentant les moyens des organismes rattachés au Ministère (Agence de réglementation phyto et zoosanitaire et de la qualité des produits agricoles et Institut national de recherche agricole – INIAP) afin de renforcer l'action publique au niveau territorial.
- **Services:** Soutenir les réseaux de production et dynamiser l'économie en milieu rural et dans les zones urbaines marginalisées, au moyen d'une offre plus large de services non financiers (recherche, lutte contre les parasites et les maladies, formation et conseil, commercialisation et promotion), cela sous la direction du MAG et des entités qui lui sont rattachées (AGROCALIDAD et INIAP), et en liaison avec les administrations autonomes décentralisées, les universités, les instituts de technologie et les organismes privés, entre autres acteurs de la sphère territoriale.

2.4.3 Industrie

2.4.3.1 Agro-industrie

2.34. En 2015, en association avec le Ministère coordonnateur de la production, de l'emploi et de la compétitivité, le Ministère de l'industrie et de la productivité a élaboré la politique industrielle de l'Équateur pour 2016–2025, qui trace les grandes lignes d'une action publique visant à renforcer le secteur industriel en donnant plus de moyens aux filières locales tournées vers l'exportation. On est parti d'un diagnostic général de l'industrie nationale qui a permis de repérer les branches prioritaires sous l'angle de la création d'emploi ou du niveau des emplois qu'elles génèrent pour l'économie – à savoir l'agro-industrie, la production de biens intermédiaires et finals, et l'activité de première transformation.

2.35. En outre, dans l'agro-industrie, c'est certaines chaînes de valeur qui ont été privilégiées afin d'arrêter des stratégies spécifiques conformes aux exigences de chacune d'entre elles.

2.36. 2018 a vu une actualisation de la politique industrielle qui maintient une priorisation des branches conforme à la proposition de 2016 et fait reposer les stratégies publiques sur les cinq piliers que sont l'investissement, la productivité, la qualité, l'innovation et le marché, en recherchant avant tout la création de valeur ajoutée, la diversification et le développement des capacités aux fins d'une insertion concurrentielle et novatrice sur de nouveaux marchés. De plus, des mesures transversales ont été conçues dans les domaines suivants: incitations/environnement des affaires, commerce extérieur, talents humains et financement. Enfin, on a veillé en premier lieu à prendre des mesures sectorielles qui, s'agissant de l'agro-industrie, consistent à mettre en place des instruments techniques de différenciation, à améliorer la compétitivité-coût et à concevoir des projets d'innovation.

2.37. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le secteur agro-industriel fait intervenir, au niveau de divers maillons de sa chaîne de valeur, des classes sociales moins favorisées qui travaillent directement dans le domaine agricole, d'où la nécessité d'accorder la priorité à telle ou telle filière en fonction non seulement de son apport immédiat à l'économie mais aussi de son potentiel en matière d'inclusion sociale et de de promotion des exportations. Il est deux défis communs aux filières et auxquels l'action publique doit s'intéresser,

à savoir, d'une part, la faible productivité et le peu de lien entre agriculture et agro-industrie, et, de l'autre, la mise en avant de produits plus dynamiques pour les marchés qui permettraient d'accroître les recettes d'exportation pour un même volume de ventes.

2.38. En Équateur, l'agro-industrie, s'entendant de la transformation des produits de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de l'aquaculture, est reconnue comme un secteur vital de l'économie, puisqu'elle crée de nombreux emplois, occupe 32% de la main-d'œuvre manufacturière et apporte une forte contribution au PIB industriel. Elle pèse 43% de la valeur ajoutée brute industrielle hors pétrole. Ses produits d'intérêt majeur pour le commerce extérieur sont ceux des filières de l'aquaculture (crevettes), de la pêche (conserves de poisson), du palmier (huile de palme) et du café (soluble). C'est la seule branche industrielle à afficher une balance commerciale en excédent.

2.39. On a constaté que le secteur agro-industriel se heurtait à des difficultés qui contraignent son développement et sur lesquelles vont se focaliser des politiques de promotion destinées à y remédier. Il s'agit du peu de compétitivité et du manque de diversification des produits, de la concentration des exportations sur des matières premières de faible valeur ajoutée et la part élevée des intrants dans le coût de production total.

2.40. Dans ce contexte, des instruments ont été mis en place pour faire face à ces contraintes du secteur agro-industriel; on en trouvera quelques exemples ci-après:

- choix des filières agro-industrielles prioritaires: Favoriser le développement intégral de certaines filières (cacao, café, produits laitiers, bioénergie, aquaculture et pêche, palmier à huile et produits carnés), moyennant une répartition équitable de l'aide accordée;
- mise en place d'instruments techniques de différenciation: positionner sur des marchés spécialisés une gamme de produits de première qualité grâce à l'apposition de mentions distinctives (traçabilité, appellation d'origine, certification commerce équitable, produit bio, agriculture durable, etc.);
- constitution du Comité technique interministériel pour le développement de la compétitivité de la filière agro-industrielle: élaboration d'une politique efficace, qui couvre à la fois le soutien et le point de vue de la filière et qui ne soit déconnectée ni de la compétitivité du secteur primaire ni de celle des secteurs industriel et commercial;
- développement de projets d'innovation pour l'agro-industrie; création d'un Réseau d'innovation national et international tripartite (pouvoirs publics-industrie-université), chargé d'identifier et d'adopter de nouvelles technologies et de nouveaux procédés, assurant ainsi une création de valeur ajoutée et une diversification de l'offre productive.

2.4.4 Pêche et aquaculture

2.41. La pêche et l'aquaculture sont l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie nationale, qui, en 2012, générait pour 2 863 millions de dollars EU de devises, soit 12,05% des exportations totales. Grâce à une progression soutenue les années suivantes, tout particulièrement due à la branche aquacole, il atteignait une croissance de 60,56% en 2017 par rapport à 2012, pour une valeur de 4 597 millions de dollars EU équivalente à 24,04% des exportations totales. Sous l'angle de l'apport au PIB, les produits de l'aquaculture et de la pêche pesaient 3,26% en 2012 contre 4,41% en 2017, l'activité aquacole étant, pour cette année-là, la première source de devises hors pétrole.

2.42. L'aquaculture couvre l'élevage de la crevette pour une part de 98%, les 2% restants correspondant à l'élevage en eau froide (truite) et à celui d'espèces tropicales telles que le tilapia, le cachama et le paiche, pour ne citer que les plus importantes. De 175 000 tonnes en 2010, la production de crevettes atteignait 491 000 tonnes en 2017, grâce à un bond d'environ 180%. L'aquaculture occupe directement ou indirectement plus de 180 000 personnes, dans des zones inaccessibles à l'agriculture. Quant à la pêche, les exportations portaient essentiellement sur le thon en conserve, le poisson frais et le poisson congelé; de 957 millions de dollars EU en 2010, son apport en devises atteignait un pic en 2014 avec 1 694 millions de dollars EU. En 2017, ses ventes à

l'étranger affichaient une valeur de 1 569 millions de dollars EU. La branche pèse entre 300 000 et 350 000 emplois.

2.43. Le Sous-Secrétariat à la pêche est l'autorité responsable de la politique de la pêche en Équateur. Le principal instrument juridique qui régit l'activité est la Loi de 1974 sur la pêche et le développement des pêcheries, modifiée pour la dernière fois par le Décret présidentiel n° 852 de 2015, intitulé Réforme du Règlement général relatif à la Loi sur la pêche et le développement des pêcheries, qui introduit la définition de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la législation nationale. Une nouvelle Loi sur la pêche est à l'étude au sein de l'administration publique, qui révisé actuellement le projet de texte avant de le soumettre au Parlement national pour approbation.

2.44. Depuis des années, l'Équateur exerce une activité de pêche intégrale, dans le souci d'un développement durable de la ressource grâce à des mesures de gestion prévues par sa législation nationale, ainsi que par les résolutions des Organisations régionales de gestion de la pêche (OROP), en assurant ainsi le contrôle et la conservation des richesses halieutiques.

2.45. De surcroît, il est à souligner que les pouvoirs publics œuvrent dans le respect des normes internationales du Conseil de gestion des ressources marines (MSC), dans la conduite de ses propres projets d'amélioration de la gestion des ressources halieutiques (FIP en anglais).

2.46. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sévit dans toutes les pêcheries et elle constitue une menace non seulement pour les efforts de gestion mais aussi pour la durabilité et la conservation des ressources halieutiques et de la biodiversité marine. C'est pourquoi l'Équateur a pris d'importantes initiatives en matière de coopération internationale pour combattre, prévenir et éliminer la pêche INN.

2.47. Le 7 décembre 2016, le pays adhère à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs.

2.48. Parmi les autres mesures prises en faveur d'une gestion durable de la pêche en Équateur, on trouve le Plan d'action national visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAN-INDNR) lancé en 2015, qui arrête les politiques visant à combattre la pêche INN dans les eaux sous juridiction équatorienne et dans la partie adjacente de la haute mer. Cet instrument est compatible avec le Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INN) de la FAO et avec la législation applicable en matière de pêche sur les plans régional et international.

2.49. Dans le même ordre d'idées, la procédure de ratification de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée a été engagée, et l'instrument est en cours d'examen au sein de la Commission de la souveraineté, de l'intégration, des relations internationales et de la sécurité intégrale de l'Assemblée nationale. On s'attend à ce que la ratification intervienne en 2018.

2.50. Notre pays a mis en place un régime de contrôle des exportations et des importations (traçabilité, suivi, contrôle et vigilance) des produits de l'aquaculture et de la pêche, qui lui a permis de cerner les risques potentiels liés aux prises et au commerce de ces produits, régime auquel s'ajoute une législation nationale qui prévoit le respect de procédures comme l'établissement de rapports sur les prises, la déclaration d'origine (espèce d'élevage ou espèce sauvage), la traçabilité et la réglementation par établissement. Ce régime est encore renforcé par l'observation de lois et de résolutions en matière de durabilité et de santé, et par le respect des normes internationales applicables et de celles imposées par les grands marchés de destination – comme l'Union européenne, les États-Unis et certains pays d'Amérique du Sud. Cet ensemble de dispositions garantit que les produits qui pénètrent sur le territoire national proviennent d'activités licites et certifiées.

2.51. La politique du travail est une préoccupation qui parcourt l'activité économicoproductive de l'Équateur. Pour ce qui est de la pêche, le pays a adopté des instruments internationaux tels que la

Convention n° 112 concernant l'âge minimum d'admission au travail des pêcheurs et la Convention n° 126 sur le logement des pêcheurs à bord des bateaux de pêche. Sur le plan intérieur, le concours de différentes ONG nationales et internationales et organisations de la société civile a donné naissance au Plan national pour la prévention et l'éradication du travail des enfants en Équateur (PETI), dont la mise en œuvre se décline en divers projets, dont le Projet d'éradication du travail des enfants 2014-2017, en cours.

2.4.5 Micro, petites et moyennes entreprises, artisanat et économie sociale et solidaire (EPS)

2.52. De 2012 à 2016, le nombre d'entreprises équatoriennes augmentait de plus de 12%, passant de 749 912 à 843 745, la part des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) étant de 99,54%. En 2016, la proportion des MPME dans le secteur manufacturier atteignait 8,62%, soit 72 735 unités. En juin 2018, les entreprises de l'économie populaire et solidaire (EPS) étaient au nombre de 13 845, dont 7 573 unités (54%) travaillant dans la production et 5 703 unités (41%) dans les services.

2.53. Le Sous-Secrétariat aux micro, petites et moyennes entreprises et à l'artisanat du Ministère de l'industrie et de la productivité est chargé d'œuvrer au développement des MPME, des unités de production artisanales et des unités de l'EPS²¹ au moyen de politiques publiques et de stratégies qui les aident à organiser et formaliser leur activité, accroître leur capacité de production, et se constituer en réseaux et en chaînes de production, pour qu'elles parviennent à s'implanter sur les marchés nationaux et internationaux.

2.54. À cette fin, des projets et des programmes de promotion de la production et du commerce sont en place, comme ceux mentionnés ci-après à titre d'exemple:

- **Projet MiproLab:** stimule l'activité de production responsable en créant des modèles d'entreprise attractifs pour l'investissement, par le biais de partenariats stratégiques avec les universités, le secteur public, le secteur privé et les acteurs de l'écosystème de l'activité entrepreneuriale et de l'innovation, afin d'offrir un accompagnement complet aux projets novateurs qui voient le jour;
- **Projet ENCADENA:** a pour double objectif de créer et favoriser les conditions nécessaires au renforcement de la compétitivité et de la productivité de l'industrie et du secteur manufacturier, et de chercher à créer dans les entreprises les conditions qui leur permettraient de nouer des liens entre les MPME, les artisans et l'EPS, d'une part, et la grande industrie, de l'autre;
- **Projet Non-Project:** cofinance, à l'aide de fonds de coopération internationale non remboursables, des propositions qui permettent à des associations d'améliorer et de moderniser leurs procédés de production; et
- **Programme Exportafacil:** permet de simplifier les procédures d'exportation et d'expédier les produits par la voie du courrier postal.

2.4.6 Industries manufacturières

2.55. De 2012 à 2017, la part du secteur manufacturier dans le PIB (hors raffinage du pétrole) variait de 11,5% à 11,8%, tandis que sa part dans l'emploi oscillait dans une fourchette analogue (entre 10% et 11%).

2.56. En 2012, les exportations de produits manufacturés (toujours hors raffinage du pétrole) se chiffraient à 6 700 millions de dollars EU; en 2014, leur montant atteignait un niveau record de 8 200 millions de dollars EU, pour redescendre à 7 400 millions de dollars EU en 2017. Leur part dans les ventes totales à l'étranger était de 27,2% en 2012 contre 38,5% en 2017.

2.57. La politique industrielle de l'Équateur a pour objectif général de favoriser une meilleure implantation des entreprises manufacturières à forte valeur ajoutée sur les marchés mondiaux. À

²¹ En se fondant sur le Décret exécutif n° 520 du 20 septembre 2018, on désignera ou confirmera l'instance qui sera chargée de promouvoir le développement des MPME.

cet effet, elle dispose depuis 2010 d'un cadre juridique favorable au secteur productif (Code organique de la production, du commerce et de l'investissement; Loi organique sur les incitations applicables aux partenariats public-privé; et Loi organique de solidarité et de coresponsabilité citoyenne), cadre qui s'enrichit aujourd'hui d'initiatives telles que la Loi organique en faveur du développement productif, de la promotion des investissements et de la création d'emploi.

2.4.7 Système équatorien de contrôle de la qualité et réglementation technique

2.58. Dans l'intérêt de la sécurité juridique, de la confiance et de la transparence, le gouvernement équatorien travaille sur un projet de réforme du système national de contrôle de la qualité afin que celui-ci, en répondant à ses besoins en matière de réglementation et de contrôle de la qualité, puisse permettre au secteur productif de renforcer sa présence sur le plan intérieur et sur le marché international. Ce processus de réforme se nourrit du cadre réglementaire national, de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce et de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs à la réglementation technique.

2.59. Quant à la Loi équatorienne sur les systèmes de contrôle de la qualité, elle est en cours de révision et de mise à jour, l'intention étant de favoriser l'ouverture du commerce et l'accès aux marchés mondiaux en répondant aux exigences des pays de destination et des accords internationaux; de reconnaître au secteur privé un rôle important et primordial au sein du dispositif national de contrôle de la qualité; de renforcer les mécanismes de contrôle et de vigilance du marché afin que le consommateur ait accès à des produits de qualité, sûrs et contrôlés; d'adopter les règles internationales afin de pouvoir garantir l'accès des produits fabriqués dans le pays aux débouchés internationaux; et, enfin, de faire siennes les bonnes pratiques en matière de réglementation.

2.60. À titre complémentaire, l'Équateur poursuit son effort d'amélioration de ses réglementations techniques (RTE INEN) – qui ont été dûment notifiées à l'OMC, qu'elles soient en vigueur ou encore à l'état de projet. Il s'agit, avant tout, au-delà de la transparence, de faire en sorte que ces réglementations répondent aux objectifs légitimes pour lesquels elles ont été conçues et qu'elles soient alignées sur les accords internationaux; de recourir, le cas échéant, à la législation internationale; et d'adhérer aux bonnes pratiques en matière de réglementation. Le gouvernement espère ainsi venir en aide aux différents acteurs de la chaîne de production que sont les organismes de réglementation, les producteurs, les importateurs, les commerçants et les consommateurs.

3 CONCLUSIONS

3.1. Au cours de la période considérée, le comportement de l'économie équatorienne connaît deux phases bien distinctes. Dans la première, de 2010 à 2014, on enregistre une progression annuelle moyenne du PIB de 5,2% (supérieure à la moyenne de l'Amérique latine, estimée à 3,5% par la CEPAL), grâce notamment au cours élevé du pétrole et à une plus grande marge de manœuvre budgétaire en matière d'investissement public. Le taux de pauvreté tombe alors de 36,0% en 2009 à 22,5% en 2014, et le coefficient de Gini recule de 0,50 à 0,47.

3.2. Dans la seconde phase, à partir de 2015, l'économie perd de son dynamisme. À une croissance de 0,1% fait place en 2016 une contraction de 1,2%, en raison de facteurs exogènes comme l'appréciation du dollar à un moment où les pays voisins dépréciaient leurs monnaies, d'une chute du prix du pétrole brut, d'une réduction notable des recettes d'exportation, et de l'importance des dommages et des pertes causés par le tremblement de terre d'avril 2016.

3.3. Ces événements ont conduit le pays à entreprendre une série de réformes pour améliorer l'environnement de l'investissement et encourager la participation du secteur privé, et, convaincu que le secteur public ne pourrait plus continuer de jouer le rôle de moteur de la croissance économique qu'il avait été le sien durant les dix années précédentes, à faire évoluer son modèle de développement économique vers un modèle reposant sur l'investissement du secteur productif, dont les principaux soutiens de la dollarisation sont l'agriculture tournée vers l'exportation, le tourisme, l'activité extractive à grande échelle, la production pétrolière et la mobilisation générale de l'investissement étranger.

3.4. Depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement en mai 2017, plusieurs mesures ont été prises pour soutenir le secteur de la production. En termes courants, le PIB atteignait 104 296 millions de dollars EU et affichait une hausse de 2,4% en valeur constante sous l'effet,

principalement, d'une croissance annuelle de 5,3% de l'investissement et de 3,7% de la consommation du secteur privé.

3.5. En outre, la nécessité de disposer d'un apport constant de devises pour maintenir la dollarisation a expliqué que les politiques commerciale et budgétaire se focalisent sur l'optimisation de la balance des paiements, la promotion de l'investissement étranger direct et le maintien à un niveau soutenable du déficit de la balance commerciale.

3.6. La politique d'investissement a mis en place un cadre juridique qui introduit des dispositions légales et réglementaires destinées à orienter et appuyer les mesures budgétaires, fiscales, douanières et de promotion de la production. Ce cadre a été renforcé par l'adoption en août de 2018 de la Loi organique en faveur de la production, de l'investissement, de l'emploi, et de la stabilité et de l'équilibre budgétaires, dite Loi pour la promotion de la production, que vise à doper la compétitivité, rétablir l'équilibre budgétaire et réduire l'endettement, mais aussi et surtout, à améliorer le dispositif de mobilisation de l'investissement, afin de soulager la charge pesant sur l'entreprise et la production, et ce au profit de la compétitivité, de l'investissement et de l'emploi.

3.7. Quant à l'insertion stratégique dans l'économie mondiale, l'Équateur a redéfini son programme de négociations, ce qui lui permettra de consolider ses principaux débouchés à l'exportation et de se faire une place sur de nouveaux marchés, de diversifier ses ventes à l'étranger et, grâce aux réformes engagées au niveau national, de créer des conditions juridiques propices à IED.

3.8. Par ailleurs, le pays s'emploiera à encourager l'investissement public dans les infrastructures et d'autres projets de développement au titre de partenariats public-privé (PPP).

3.9. Sur le terrain social, il importe de mettre en avant le Plan "Toute une vie", qui s'inscrit dans une politique sociale tournée vers la quête de plus d'inclusion, d'égalité, d'équité et de justice, gage de l'élimination des barrières et de l'éradication de la pauvreté.
